Changer l'Europe!

L'Europe, c'est d'abord une formidable aventure humaine unique au niveau mondial. Une Union librement consentie, fondée sur des valeurs fortes et sur les principes de solidarité et d'égalité des Etats membres.

Au-delà des intérêts communs, les citoyens et les Etats qui la composent partagent un patrimoine d'une exceptionnelle richesse, des valeurs communes comme la paix, les droits de la personne humaine, la démocratie, fruits de notre histoire et nourries par les drames que nous avons connus au siècle dernier.

L'Europe, c'est aussi un ambitieux projet de construction d'un espace de paix, de sécurité, de bienêtre, de prospérité et de développement économique et social pour les citoyens européens et pour le monde.

Ensemble et depuis plus de soixante ans, les Etats membres de l'Union européenne forment la plus grande économie au monde. Ensemble, l'Europe a permis des avancées considérables pour la protection des consommateurs, pour la formation, pour la monnaie unique, pour l'élaboration de normes communes en matière de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire, de transport, de coopération policière, judiciaire, d'allongement du congé de maternité et bien d'autres!

Ce rêve européen continue à vivre et à faire vibrer de par le monde. Comment rester insensible quand, en Ukraine, les drapeaux européens sont au cœur des manifestations pour le changement et la démocratie ? Comment rester indifférent lorsque le Comité Nobel de la Paix décide d'honorer l'Union européenne en déclarant : « Vous avez en Europe quelque chose de précieux, quelque chose dont vous devez être fiers. Ne l'affaiblissez pas, au contraire, enrichissez ce grand projet de paix qu'est l'Europe !» Quand on regarde l'Europe depuis Pékin, Kinshasa ou Washington, on comprend que ce qui nous rassemble en tant qu'Européens est infiniment plus grand que ce qui nous sépare.

Mais au même moment, il nous faut constater qu'au sein même de l'Europe, le rêve a fait place au désenchantement.

Avec les différentes crises économiques et financières que nous avons connues, les politiques européennes se sont principalement concentrées sur la limitation des dettes d'Etats en plaidant pour des politiques d'austérité. Force est de constater que cette réponse n'est pas adéquate : le taux de chômage augmente, la pauvreté progresse et les inégalités continuent de se développer. Les mouvements populistes en profitent pour jouer avec les peurs des gens et s'affirmer. A l'heure où les égoïsmes nationaux montent en flèche, à l'heure où les partis radicaux prônent le repli national et la sortie de l'euro comme si c'était un remède-miracle, une autre réponse doit être élaborée pour lancer une dynamique nouvelle. Nous sommes aujourd'hui au milieu du gué.

Dans ce contexte de crise, de défiance des citoyens à l'égard des institutions européennes et de ses politiques, les élections européennes du 25 mai 2014 doivent être l'occasion, pour l'Union européenne et ses citoyens, de clarifier le projet européen, de tourner radicalement le dos aux replis nationalistes et populistes qui veulent casser ce beau projet, de procéder à un profond examen de conscience pour mieux répondre aux questions essentielles qui sont : comment réenchanter le projet européen ? Comment redonner confiance en l'avenir et ne pas nous arrêter à nos peurs ? Comment construire mais surtout comment faire perdurer tous ensemble ce formidable projet ?

Pour nous, au cdH, la réponse, c'est que le projet européen redevienne un rêve à accomplir pour tous les citoyens, un artisan du *mieux vivre-ensemble*, un projet qui offre des perspectives d'avenir et d'épanouissements à tous et pour tous. Le projet européen ne peut se réduire à un espace de

concurrence économique, il doit être davantage. Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, lui-même, a dit : « On ne fait pas rêver les gens avec un marché unique ! ».

Le projet européen doit être un espace d'économie de coopération, un espace de solidarité, un espace de dépassement de soi et d'excellence collective. Le projet européen doit être un espace d'épanouissement pour le développement humain.

La reconnaissance de la valeur inaliénable de l'être humain est inscrite dans l'ADN de l'Union européenne, et depuis sa création, elle contribue à sa force et à son attractivité. Comme l'a écrit Jean Monnet, dans ses Mémoires : "C'est le développement de l'Homme qui est l'objet essentiel de tous nos efforts". Dès le début, lorsque l'aventure européenne en était encore à ses balbutiements, l'un des Pères fondateurs de l'Union européenne n'a pas donné une réponse technocratique. C'était ça le génie de Jean Monnet. C'était par des moyens certes techniques - notamment via une intégration par la voie économique -, réaliser un rêve, un rêve politique : celui de la paix et celui de l'unité des Européens. Et au cœur de ce projet, le développement de l'être humain qui est - et doit rester-l'essence même du moteur de l'Europe!

Pour nous, au cdH, l'Europe doit donc changer de cap! Au cdH, nous voulons, à l'instar de Jean Monnet, en revenir aux fondamentaux: le développement humain! Seule une Europe du développement humain sera en mesure de répondre aux attentes des citoyens, réenchantera le projet européen et poursuivra le rêve et l'idéal des Pères fondateurs de l'Europe.

Il est temps pour l'Europe de mieux se définir pour exister pleinement. Pour nous, cette redéfinition du projet européen passe par une nouvelle *Union politique et démocratique*, par un noyau dur d'Etats membres qui, ensemble et unis, continueront à aller de l'avant dans l'intérêt des citoyens et à œuvrer pour une Europe du développement humain.

Jean Monnet a également écrit : « Quand une idée est nécessaire, il ne faut pas se demander si elle est possible, il faut la rendre possible! ». Au cdH, nous sommes convaincus que l'Europe est nécessaire. Et nous ferons tout pour la changer et la rendre possible... Maintenant!

Notre vision en trois chapitres et 45 propositions :

Chapitre 1 (pp. 348 à 369). Réenchanter l'Europe ! Au cdH, nous voulons une Europe pour et par les peuples. Pour ce faire, il faut réenchanter le projet européen. Il faut rendre les citoyens acteurs de leur propre changement. Au cdH, nous pensons qu'il faut démocratiser pleinement l'Europe, notre Europe. Au cdH, nous voulons créer une nouvelle Union politique et démocratique au départ de la zone euro pour mieux avancer. Cette nouvelle Union politique et démocratique supposera un nouveau Traité avec des rééquilibrages politiques et institutionnels qui mettront le citoyen au cœur même du projet européen. Au cdH, nous pensons aussi que le réenchantement de l'Europe passe aussi par la conclusion d'un nouveau Contrat social européen à l'échelle de la zone euro. Il faut que l'Europe concrétise ses ambitions sociales et progresse dans les solidarités. Ce réenchantement du projet européen passera en outre par la création des conditions d'une concurrence saine pour les entreprises : il faut que l'Europe lutte de manière plus efficace contre la concurrence fiscale et sociale qui sévit au sein de l'Union européenne. Enfin, ce réenchantement du projet européen que nous voulons nécessitera un budget européen ambitieux. Plus ambitieux que celui que nous avons actuellement.

Chapitre 2 (pp. 370 à 390). Bâtir une Europe du développement humain. Au cdH, nous pensons que le véritable développement ne peut intervenir que dans une économie au service de l'Humain et adaptée aux défis de notre temps. Cela nécessite tout d'abord d'arrêter de donner la priorité au « tout à la finance ». Cela implique ensuite de définir un nouveau Pacte européen pour une croissance durable qui misera dorénavant ET exclusivement sur l'Humain, qui respectera et fera fructifier les capacités de chaque être humain, qui visera à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être non seulement des Européens mais de l'ensemble des habitants de la planète. Enfin, une

Europe du développement humain implique qu'elle soit **respectueuse de l'environnement et de ses** consommateurs. Il faut construire une Europe qui promeuve un mode de vie, de consommation et de production de qualité.

Chapitre 3 (pp. 391 à 404). Faire de l'Europe le moteur du développement humain au plan mondial. Le développement humain est un enjeu planétaire. Nous pensons que seule l'Europe peut être le moteur et le porte-voix du développement humain dans le monde. Au cdH, nous pensons que l'Europe a le devoir de démontrer à l'ensemble du monde qu'un autre type de développement est possible. Il faut une Europe influente, solidaire et humaine face à la mondialisation. L'Union européenne doit dès lors davantage affirmer son leadership en tant que partenaire et acteur international.

Chapitre 1. Réenchanter le projet européen!

L'Europe n'arrive plus à séduire. Ce constat s'est fondu dans notre quotidien et, à l'exclusion de quelques mouvements extrêmes - dont la percée fulgurante au sein de l'hémicycle européen est d'ores et déjà annoncée lors des prochaines élections européennes -, personne ne semble remettre son existence en question.

Pourtant le désamour persiste. L'Europe semble être devenue une terne évidence et la désaffection populaire handicape son action. Pour redonner un avenir à ce projet et le rendre à nouveau désirable, il faut le réenchanter ! Comment faire ?

Au cdH, nous voulons rompre avec l'euroscepticisme. Nous voulons avancer car nous sommes convaincus qu'un nouvel élan peut et doit être donné. Qu'une nouvelle étape peut et doit être franchie. Cette nouvelle étape, nous proposons de la franchir en nous coalisant en *une nouvelle Union politique et démocratique*, noyau dur constitué d'Etats membres qui, comme nous, veulent aller plus loin, veulent « plus d'Europe » mais surtout « *mieux* d'Europe » !

Au cdH, nous voulons réechanter le projet européen à travers une vraie mobilisation pour le développement humain au niveau européen et nous sommes déterminés à ce que les réalisations de la prochaine législature du Parlement européen en soient empreintes.

Pour réechanter le projet européen, il faut d'abord que l'Europe change de cap ! Ce cap sera « citoyen » ou ne sera pas (action 1). Pour retrouver grâce aux yeux des citoyens, il faut aussi conclure un nouveau Contrat social pour que l'Europe progresse davantage dans les solidarités (action 2) et il faut que l'Europe créée les conditions d'une saine concurrence pour les entreprises (action 3). Enfin, pour réaliser un projet politique qui réenchante les Européens, il faudra doter l'Union européenne de moyens budgétaires à la hauteur de ses ambitions (action 4).

Action 1 : Cap citoyens!

« Une fois l'Europe faite, il faudra faire les Européens », a dit un jour Romano Prodi, ancien Président de la Commission européenne.

Aujourd'hui, nous avons l'Europe mais encore faut-il que les citoyens européens qui la composent adhèrent à son projet. C'est là, le défi majeur de l'Europe pour les dix prochaines années : l'Europe ne tirera pas sa force du fait qu'elle fédère aujourd'hui 28 Etats... mais du fait qu'elle rassemblera demain plus de 500 millions de citoyens !

Au cdH, nous voulons une Europe « pour » mais surtout « par » les citoyens. Or, aux yeux de ceuxci, l'Europe s'est construite de manière semi-clandestine. Elle a « mis la charrue avant les bœufs », en minimisant le rôle moteur des peuples dans cette construction censée leur servir. Elle leur apparaît encore trop souvent comme un ensemble techno-bureaucratique, comme un « brouhaha bruxellois » qui impose unilatéralement ses vues.

Au fil de ses élargissements successifs, l'Europe apparaît comme étant plus complexe, plus illisible et souvent opaque, avec une identité multiple manquant parfois de cohérence. Mais surtout, l'Europe est de moins en moins aimée par ses citoyens.

Savez-vous qu'en Belgique, siège des institutions européennes, nous sommes seulement 48% à avoir une image positive de l'Union européenne ?

Or, il est très clair que sans des citoyens qui comprennent le projet européen, qui le portent, qui le critiquent (mais qui, donc, s'y intéressent), l'Europe manquera de souffle.

Dès lors, comment rapprocher les citoyens du projet européen ? Comment démocratiser pleinement l'Union européenne ? Comment faire mieux VIVRE l'Europe aux citoyens ? Sans le soutien des opinions publiques, sans l'engagement et l'enthousiasme des citoyens, l'Union européenne ne pourra pas progresser.

Au cdH, nous voulons une Europe qui encourage une citoyenneté européenne active en informant mieux et en consultant mieux ses citoyens. Nous voulons continuer à mieux défendre leurs droits. Nous voulons aussi, pour ce faire, créer une nouvelle Union politique et démocratique à l'échelle de la zone euro et davantage démocratiser les institutions européennes.

Proposition 408 : Promouvoir une citoyenneté européenne active

Les citoyens européens ont souvent l'impression qu'ils sont mal informés sur l'Union européenne et en éprouvent un sentiment d'éloignement. Avec pour conséquence un manque de support affectif pour l'Europe alors que, paradoxalement, les attentes des citoyens vis-à-vis de l'Europe n'ont jamais été aussi fortes.

Leur garantir une dimension participative et citoyenne active au sein de l'Union européenne est pour nous une priorité.

Au cdH, nous pensons qu'il faut mieux informer et mieux consulter les citoyens sur l'Europe.

Pour ce faire, nous pensons qu'il faut plus systématiquement donner aux citoyens et aux organisations de la société civile la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions. Enfin, rapprocher l'Europe de ses citoyens, passe également par un plus grand débat politique, une plus grande attention donnée dans les médias, plus de pédagogie, et davantage d'échanges culturels.

Toutefois, d'après nous, les referenda nationaux ne sont pas des outils adaptés pour la construction européenne. Ils sont souvent parasités et phagocytés par des enjeux de politique interne aux Etats membres. A l'image de la France qui veut organiser un referendum sur l'élargissement à la Turquie ou encore du Royaume-Uni qui pourrait tenir un referendum dans quelques années sur ses relations avec l'Union européenne.

Au cdH, nous sommes partisans de la démocratie représentative et pensons qu'il est du devoir de nos élus nationaux de soupeser et évaluer les mérites des textes européens qui leur sont soumis pour assentiment.

Cependant, pour des nouveautés importantes, comme celles apportées par le Traité de Maastricht en 1992, nous pensons aussi que la nécessité d'une consultation directe des citoyens doit pouvoir être envisagée. Dans ce cas-là, au cdH, nous sommes d'avis qu'une consultation populaire devrait pouvoir être organisée à l'échelle de l'Union européenne dans son ensemble. En effet, dans cette hypothèse, il ne s'agit plus d'une majorité de citoyens d'un Etat membre en particulier qui approuve ou rejette un traité, il s'agirait là bien d'une majorité de citoyens à l'échelle de l'Union européenne toute entière. L'effet symbolique en sera d'autant plus fort!

- Simplifier le droit d'initiative citoyenne. Le droit de pétition consiste à demander à la Commission européenne d'élaborer une politique dans un domaine particulier (par exemple, en matière d'OGM). La condition principale est de réunir un million de signatures des citoyens européens;
- Organiser une consultation populaire au niveau de l'Union européenne dans son ensemble et non pas au sein des certains Etats membres en particulier;

- Adopter l'assentiment parlementaire comme outil de ratification des Traités européens.
 L'assentiment parlementaire doit devenir la voie préférentielle pour ratifier les futurs Traités européens au sein des Etats membres;
- Mener des actions de formation et des campagnes d'information à grande échelle sur les questions européennes;
- Financer davantage des projets culturels et artistiques transeuropéens consacrés à l'Europe. L'Europe doit miser davantage sur la culture pour mieux aider les citoyens européens à s'approprier le projet européen. Il faut qu'il y ait plus d'échanges transnationaux, de films, de projets expérimentaux ayant pour thème l'Europe.

<u>Proposition 409 : Défendre les droits des citoyens</u>

La lutte pour la défense des droits des citoyens fait partie de nos combats majeurs.

L'Europe s'est construite sur le respect des droits de l'Homme et la protection des droits de ses citoyens. Ceux-ci ont été gagnés et élargis au cours des dernières décennies, c'est notamment grâce à l'Europe.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin, notamment en ce qui concerne la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Rendre juridiquement contraignant le respect de la Charte des droits fondamentaux à l'ensemble des Etats membres. Actuellement, le Royaume-Uni, la Pologne et la République tchèque ne l'ont pas encore signée;
- Elargir le mandat de l'Agence européenne des droits de l'Homme pour qu'elle puisse sanctionner les Etats membres ne respectant pas la Charte des droits fondamentaux ;
- Accélérer l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne sur les droits de l'homme (CEDH). L'adhésion de l'Europe à la CEDH constitue une étape majeure dans le développement des droits de l'homme en Europe. Envisagée depuis la fin des années 1970, cette adhésion a été rendue obligatoire en 2009 par le Traité de Lisbonne;
- Œuvrer pour l'absolue priorité des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques.
 C'est là l'esprit de la Charte des droits fondamentaux annexée au Traité de Lisbonne. Cette priorité doit être soulignée dans un Protocole de progrès social à joindre aux Traités;
- Renforcer les protections en faveur des personnes en situation de handicap et lutter contre toutes les discriminations, qu'elles soient fondées sur les origines, la religion, les convictions philosophiques et politiques, l'orientation sexuelle, dans l'emploi et dans toute la sphère sociale et culturelle;
- Mettre sur pied un nouveau mécanisme pour assurer la promotion des droits fondamentaux et de la primauté du droit au sein de l'Union européenne, y compris un système de suivi et de résolution de situations critiques au niveau national;
- Mettre les droits de l'Homme au cœur des discussions que peut avoir la Commission européenne avec les pays tiers ;
- Intensifier les efforts pour atteindre une égalité hommes-femmes effective et totale. Il faut rendre l'Europe capable d'aller au-delà des simples recommandations et s'assurer que le gender mainstreaming (ou approche intégrée de la dimension de genre) soit intégré dans l'ensemble des politiques européennes ;

- Promouvoir l'égalité de genre en portant une attention soutenue à tous les niveaux des politiques mises en place ;
- Appliquer le principe de l'égalité femmes-hommes en matière salariale et encourager la participation des femmes au marché de l'emploi (voir proposition n°417);
- Promouvoir une campagne européenne contre les stéréotypes sexistes qui sont de plus en plus répandus et qui affectent fortement les femmes dans leurs vies professionnelle et sociale;
- Multiplier les campagnes nationales de sensibilisation contre la violence faite aux femmes ;
- Demander à la Commission européenne un Plan d'action pour protéger le respect des droits fondamentaux des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transexuels et intersexes) dans le monde du travail, dans l'éducation ou encore en matière de soins de santé au sein de l'Union européenne et une feuille de route de l'Union européenne contre l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Proposition phare 410 : Créer une nouvelle Union politique et démocratique au départ de la zone euro

La gouvernance européenne actuelle, d'un point de vue institutionnel, a atteint ses limites. A 28 Etats membres, l'Europe ne peut plus fonctionner comme elle le faisait à ses débuts. Sous le poids du nombre, les institutions sont devenues aujourd'hui nettement moins efficaces à tel point qu'il est devenu difficile de progresser à 28 Etats membres.

Pour nous, il est inacceptable que les nécessaires progrès de l'intégration européenne soient freinés par l'opposition ou l'inertie des plus lents. Si aucun Etat membre ne peut être forcé de participer contre son gré à un effort d'intégration, il n'est plus acceptable que les plus réticents empêchent ceux qui le souhaitent d'aller de l'avant. Au cdH, nous ne voulons pas priver l'Europe de projets d'envergure, ni plus dépendre du bon vouloir de certains Etats membres moins ambitieux qui veulent figer l'Europe ou qui trouvent leur intérêt dans un projet européen en stagnation!

C'est pourquoi, nous voulons nous coaliser en un noyau dur d'Etats européens a priori constitué des 18 Etats membres de la zone euro¹ pour mieux avancer. Nous voulons créer une nouvelle communauté politique et démocratique à partir des Etats membres qui partagent déjà la monnaie unique. Car, ne l'oublions pas : initialement, l'Union monétaire a été conçue pour devenir le socle d'un projet plus vaste, destiné à unir les Européens et non comme une fin en soi ! Les citoyens européens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés : ils sont plus de 42% à estimer que l'euro est l'élément le plus constitutif de l'identité européenne.

Au cdH, nous voulons que la zone euro devienne le périmètre non seulement de la politique monétaire, des politiques économiques, financières et fiscales mais aussi d'un nouvel élan politique. Pour nous, seule la création de cette nouvelle Union politique et démocratique permettra de retrouver une ambition politique, d'offrir des garanties démocratiques correspondant aux standards les plus élevés et de concrétiser de réelles avancées en matière de développement humain.

¹ Les Etats membres qui font déjà partie de la zone euro et qui partagent la monnaie commune sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Grèce, la Slovénie, Chypre, Malte, la Slovaquie, l'Estonie et la Lettonie.

La mission première de l'Union politique et démocratique de la zone euro que nous proposons serait de consolider la monnaie unique et parachever l'Union économique et monétaire, conditions d'un retour à la prospérité et à l'emploi (voir action 3 du chapitre 2).

Qui plus est, il est parfaitement possible de faire coexister ce noyau dur intégré avec une Union européenne à 28 plus large. Libre aux autres Etats membres de nous rejoindre ultérieurement s'ils sont mus par la même ambition que nous.

A terme, notre projet d'Union politique et démocratique de la zone euro appellera la conclusion d'un nouveau Traité additionnel dont les modalités de ratification devront être fixées en amont, les conséquences d'un rejet pesant sur le pays qui l'exprime, pas sur les partenaires volontaires. Une double négociation sera, par ailleurs, envisageable : celle d'un Traité entre les pays désireux de participer à la communauté politique de l'euro et celle des 28 Etats membres pour réformer l'Union européenne.

Le cdH propose de :

- Doter cette nouvelle communauté politique et démocratique de la zone euro d'un exécutif propre qui pourrait prendre la forme d'un gouvernement. Cet exécutif aura pour mission de mener à bien les politiques qui lui sont confiées, en disposant d'un budget autonome, financé par des ressources propres;
- Créer une Assemblée parlementaire de la zone euro au sein du Parlement européen. Cette Assemblée sera chargée de contrôler l'exécutif européen et, le cas échéant, de le censurer. Pour éviter les duplications et marquer l'esprit d'ouverture de la nouvelle Union politique et démocratique de l'eurozone vis-à-vis de l'Union européenne, l'Assemblée parlementaire de la zone euro pourra être composée de députés européens siégeant également au Parlement européen de l'Union européenne à 28 ;
- Mettre sur pied un budget autonome de la zone euro alimenté par des ressources propres. Ce budget serait financé par des ressources propres telles que la taxe sur les transactions financières (voir proposition n°426) que nous préconisons au niveau européen. Ce budget de la zone euro serait susceptible de financer des mesures comme un mécanisme assurantiel pour mieux combattre le chômage au sein de la zone euro (voir proposition n°415).

Proposition 411 : Démocratiser pleinement l'Europe

Au cdH, nous pensons que pour bénéficier de l'appui, de la compréhension mais surtout de la confiance des citoyens, il faut rendre la construction européenne davantage légitime et démocratique.

Pourquoi tant de pouvoirs sont-ils encore conférés au Conseil qui est l'institution européenne la moins démocratique comparé au Parlement européen dont les eurodéputés sont directement élus par les citoyens ? Le Conseil - qui regroupe les Ministres des 28 Etats membres — use et abuse de son droit de veto pour bloquer des avancées significatives pour les citoyens : par exemple, l'octroi de fonds supplémentaires au Programme d'échange étudiant Erasmus, l'allongement du congé de maternité voire encore la limitation du bonus des banquiers qui a été bloqué par le Royaume-Uni, La City (première place financière en Europe) ne voulant pas en entendre parler. Qui plus est, le Conseil européen obéit de plus en plus à une logique « censitaire » où ce sont les Etats membres les plus grands et les plus riches qui imposent leurs vues aux Etats membres plus petits ou moins nantis!

Au cdH, nous voulons des changements institutionnels qui viendraient rétablir les équilibres institutionnels perdus et légitimer plus encore l'Europe aux yeux des citoyens.

- Renforcer les pouvoirs du Parlement européen. Le Parlement est l'organe européen le plus démocratique de l'Union européenne. Par conséquent, une manière de démocratiser l'Europe consiste à lui donner plus de pouvoir. L'un des moyens serait de lui attribuer le droit d'initiative législative. Aujourd'hui, seule la Commission européenne dispose du monopole de l'initiative législative. En obtenant également un droit d'initiative législative, le Parlement pourrait infléchir la ligne donnée par le Conseil européen dans les matières résiduelles comme la fiscalité et le social pour lesquelles il n'est à ce jour que consulté. Par exemple : au cours de la législature parlementaire précédente, c'est le Parlement européen qui a décelé des problèmes tels que l'absence d'Union bancaire durant la crise... sans avoir pu légiférer en la matière. En 2010, le Conseil avait refusé la création de l'Union bancaire, pour finalement la créer deux ans plus tard, grâce à l'initiative du Parlement européen!
- Supprimer le droit de veto des Etats membres au sein du Conseil. A 28 Etats membres, c'est inéluctable: la prise de décision à l'unanimité bloque systématiquement les avancées significatives pour les citoyens. Or, l'intérêt général de l'Union européenne doit continuer à primer. Au cdH, nous sommes d'avis qu'il ne sera favorisé que si l'on supprime le vote à l'unanimité au sein du Conseil. Il faut remplacer l'unanimité par une prise de décision à la majorité qualifiée ou super qualifiée;
- Elire le Président de la Commission européenne par le Parlement européen. Le Parlement européen, après un débat parlementaire contradictoire préalable, doit pouvoir désigner le Président de l'exécutif européen, et non simplement confirmer l'investiture donnée par les chefs d'Etat et de gouvernement comme c'est aujourd'hui le cas ;
- Réduire le nombre de commissaires européens et les désigner sur un principe d'égalité hommes-femmes. La Commission européenne doit demeurer l'émanation de l'intérêt général européen. Dans cette optique, nul besoin d'un commissaire européen par Etat membre comme c'est actuellement le cas ;
- **Privilégier les concertations Benelux.** Actuellement, l'Europe semble faire la part belle aux grands Etats membres (et surtout au partenariat « franco-allemand »). Or, au cdH, nous estimons que ce n'est pas un bon signal à envoyer aux citoyens. Chaque voix doit pouvoir compter. Y compris celle des plus petits Etats membres! Dans cette optique, nous voulons renforcer les partenariats avec les Pays-Bas et le Luxembourg au sein du Benelux pour mieux peser sur le processus décisionnel européen;
- Créer une circonscription électorale européenne pour mieux créer un véritable débat européen qui dépasse les seules frontières nationales et rapprocher les citoyens des enjeux européens. Les électeurs se rendraient aux urnes avec deux bulletins de votes : le premier pour élire un représentant national ; le second pour voter pour un candidat « transnational » qui se présenterait dans l'ensemble de l'Union européenne. Cela permettrait de voter pour des candidats d'une autre nationalité et ainsi faire émerger des personnalités européennes ;
- Impliquer plus encore les parlements nationaux (fédéral et des entités fédérées) des Etats membres dans le processus décisionnel européen. Actuellement, l'implication des parlements nationaux est prévue par l'article 12 du Traité sur l'Union européenne qui organise une conférence des représentants des parlementaires européens et nationaux (COSAC) qui se réunit deux fois par an. Par ailleurs, le Parlement européen tient déjà les parlements nationaux des Etats membres régulièrement informés de ses activités et les commissions parlementaires du Parlement européen invitent fréquemment les membres des parlements nationaux à leurs réunions pour débattre des nouvelles propositions législatives soumises par la Commission européenne. Mais il conviendrait d'impliquer davantage encore les parlements nationaux et les régions dans le processus décisionnel européen. Par exemple, en Belgique, il faudrait renforcer le rôle et les moyens du Comité d'Avis fédéral chargé des questions européennes. Il faudrait

également, comme en Allemagne, que le Premier Ministre sollicite, avant chaque Conseil européen, un mandat de négociation de la part du Parlement fédéral et revienne, à l'issue de chaque réunion du Conseil, débattre et faire le point devant les assemblées. Il faudrait enfin des vice-présidents de commissions parlementaires dont la tâche consisterait à faire le lien avec l'actualité et la législation européenne. Au cdH, nous pensons qu'une plus grande implication en amont des parlements nationaux et régionaux permettrait de faciliter le dialogue politique et de renforcer la légitimité des parlements en combattant l'image d'une Europe qui impose ses décisions.

Action 2 : Conclure un nouveau Contrat social européen

Avec la crise, la nécessité de développer la dimension sociale de l'Union européenne, et notamment de la zone euro, est devenue encore plus pressante.

Après avoir réussi à forger des instruments de pilotage de l'euro tels que le Fonds et le Mécanisme européens de Stabilité, lancé une Union bancaire et franchi une étape majeure dans l'intégration des politiques budgétaires (voir chapitre 2, action 3), l'Europe doit renforcer ses instruments européens de stabilisation macro-économique ainsi que répondre à la question de sa convergence sociale.

Or, les matières sociales relevant encore exclusivement de la compétence des Etats membres (donc de leur bon vouloir), « l'Europe sociale » est au point mort... alors que c'est là que se concentrent toutes les attentes des citoyens! Le dernier Eurobaromètre indique en effet que, **pour les Européens, les défis à relever à l'horizon de 2025 sont avant tout socio-économiques**. Ce sont la lutte contre le chômage, les inégalités sociales et la dette publique des Etats membres qui viennent au premier rang des principaux défis à relever en Europe!

Au cdH, nous ne voulons pas que l'Europe sociale soit considérée comme le « parent pauvre » de l'Europe. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de projet européen possible sans progrès des solidarités. C'est pourquoi, nous proposons que l'Europe concrétise ses ambitions sociales en concluant un nouveau *Contrat social européen*.

Ce Contrat social aura l'ambition de créer un vrai droit du travail européen pour protéger les emplois, de soutenir l'accès à des emplois de qualité et lutter contre le chômage, multiplier et renforcer les mécanismes de solidarité et d'améliorer structurellement la gouvernance sociale européenne. Il nous faudra certainement commencer au niveau des Etats de la zone euro.

Proposition phare 412 : Créer un vrai droit social et du travail européen

Dans le contexte économique actuel, le climat social est déjà obscurci par des restructurations en série, des fermetures totales ou partielles d'entreprises et de pertes d'emplois. Les situations de précarité et d'exclusion sont en pleine croissance.

L'arsenal législatif de l'Union européenne définit déjà un certain nombre de procédures à respecter dans de telles circonstances. Ainsi, l'Europe a déjà adopté des directives sur les licenciements collectifs, les transferts d'entreprises, les fusions, les comités européens d'entreprises, l'information et la consultation des travailleurs.

Mais elle doit aujourd'hui aller plus loin et aider les Etats membres et les partenaires sociaux à anticiper les mutations industrielles et sociales en stimulant leur créativité dans la gestion des évolutions de l'emploi, des carrières, de la formation tout en proposant des normes indispensables contre la fragilisation excessive des relations de travail. Faute de mise en place d'un système de contrôle européen performant, adéquat et partagé par l'ensemble des 28 Etats membres, le risque

de dumping social suscitera une méfiance des citoyens envers l'Europe qui restera perçue comme un projet de nature purement économique et marchande.

Au cdH, nous voulons créer un véritable droit du travail européen. Il ne s'agit pas ici d'uniformiser, mais bien de fixer un socle minimal commun qui puisse permettre aux travailleurs de défendre leurs droits dans des entreprises transnationales et éviter que les entreprises choisissent un pays plutôt qu'un autre pour appliquer des règles sociales moins contraignantes.

Le cdH propose de:

- Adopter un cadre législatif européen pour faire face aux délocalisations et aux restructurations. Ce cadre doit insister sur la nécessité d'agir en amont à travers des actions d'anticipation mais aussi des mesures de gestion du processus de restructuration et délocalisation pour ainsi limiter les incidences sociales sur les travailleurs;
- Développer un service d'inspection du travail de qualité pour garantir le respect des règles européennes;
- Maintenir le délai de sept ans pendant lequel une entreprise qui a reçu des aides doit s'engager à maintenir la localisation de son investissement ;
- Attribuer un portefeuille spécifique relatif aux restructurations à un Commissaire européen;
- Demander à la Commission européenne de veiller au respect des directives qui s'appliquent en matière de restructuration et que des sanctions soient prises envers les entreprises qui y contreviendraient;
- Renforcer la Fondation de Dublin sur l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, et plus précisément son European Monitoring Center on Change.

Proposition 413: Fixer un salaire minimum dans chaque Etat membre

Ce véritable droit du travail que nous prônons au niveau européen nécessite de fixer un salaire minimum dans chaque Etat membre.

Actuellement, parmi les 28 Etats membres de l'Union, 21 disposent d'un salaire minimum.

Au cdH, nous avons toujours encouragé l'instauration d'un salaire minimum à l'échelle de l'Union européenne. En 2009, déjà, quand l'idée avait été émise au Parlement européen, nous avions voté favorablement. Malheureusement, à l'époque, nous étions minoritaires et la proposition avait été rejetée.

Mais depuis que l'Allemagne a annoncé qu'elle instaurerait prochainement un salaire minimum généralisé, une nouvelle occasion semble donc se profiler pour faire avancer l'idée d'un salaire minimum européen... et nous comptons bien la saisir!

Le cdH propose de :

- Instaurer un salaire minimum européen qui serve de référence et soit fixé selon une règle commune dont le montant serait adapté à la réalité économique de chaque Etat membre.

Proposition 414: Multiplier et renforcer les mécanismes de solidarité

Les principes de solidarité et de coopération sont au cœur et à la base même du projet européen. Dès 1957, les Traités de Rome - socles de l'Union européenne - les érigent au rang de véritables principes fondateurs du projet européen.

Mais aujourd'hui, l'application de ces principes génère des tensions que la crise économique est venue aggraver. Avec, pour conséquences, une divergence croissante entre les Etats membres du Nord et du Sud de l'Europe.

Alors qu'avant le déclenchement de la crise, les taux de chômage entre Etats membres étaient assez semblables aujourd'hui les écarts sont énormes !

Pour faire face à la crise, l'Union européenne a mis en place des mécanismes pour renforcer la cohésion entre Etats en soutenant les régions les plus pauvres (comme le Fonds social européen ou via la politique européenne de cohésion), mais ces mécanismes n'ont pas pour objectif de répondre aux chocs économiques.

Pour nous, au cdH, au-delà de simples outils de redistribution préexistants qu'il convient de renforcer, il faut mettre en place de véritables instruments qui se donnent pour objectifs la convergence de développement socio-économique entre toutes les régions d'Europe.

Pour le cdH, il y a une double urgence : d'une part, viser une convergence par la solidarité et la cohésion sociale entre Etats membres et à l'intérieur de ceux-ci, et d'autre part, s'assurer de la stabilisation économique des Etats membres en les protégeant contre les chocs économiques. L'avenir de la solidarité européenne en dépend!

Proposition-phare 415 : Mettre sur pied un mécanisme d'assurance européen pour mieux contrer le chômage

Savez-vous que, aujourd'hui, en Europe, il y a plus de 27 millions de chômeurs (soit un taux de 11%)? Hormis en Allemagne, le chômage a augmenté dans tous les Etats membres : les chiffres du chômage des jeunes sont encore plus alarmants : les taux dépassent plus de 50% dans certains Etats membres. C'est le cas de l'Espagne (56%) et de la Grèce où la proportion de jeunes chômeurs atteint 62%!

Cette situation représente un coût important pour l'économie européenne (plus d'1,2% du PIB européen), mais est surtout un enjeu sociétal qui impose de prendre des mesures radicales et courageuses pour y faire face. D'autant plus que, ces dernières années, de nombreux Etats membres en proie à des situations de détresse économique extrêmes, n'ont pas eu d'autre choix que d'imposer des politiques d'austérité draconiennes.

Pour éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir, au cdH, nous pensons qu'il convient de mettre en place un mécanisme d'assurance entre les Etats européens pour mieux amortir les éventuelles conséquences budgétaires d'un retournement conjoncturel dramatique pour les populations.

Au cdH, nous pensons que la zone euro pourrait mettre en place un mécanisme assurantiel en cas de choc conjoncturel, par exemple sous la forme d'une assurance chômage commune à l'eurozone et qui viendrait en complément des systèmes nationaux. Un tel mécanisme assurantiel aurait deux objectifs : premièrement, celui de créer un mécanisme capable de contrebalancer les fortes récessions avec des stabilisateurs européens automatiques. Deuxièmement, celui de donner un visage plus concret et plus humain à l'Europe.

Les Etats membres dont les marchés du travail sont organisés de façon à soutenir le fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM) pourraient y participer. Cela permettrait également d'harmoniser le marché du travail au niveau européen et de renforcer la cohésion macroéconomique de la zone euro.

Un tel mécanisme assurantiel pourrait être *a priori* limité dans le temps et lié à des conditionnalités et des standards sociaux minimaux en matière de politiques actives de marché du travail et des droits sociaux y afférant, et ce, de façon à assurer l'intégration progressive des marchés du travail nécessaire dans une Union monétaire.

Au cdH, nous pensons qu'un tel mécanisme pourrait être la pierre d'édifice d'une nouvelle solidarité européenne pour l'emploi et constituer l'amorce d'une sécurité sociale au niveau européen.

Proposition 416: Fixer une pension minimale dans chaque Etat membre

Au cdH, nous voulons pouvoir garantir aux personnes pensionnées que, en dépit de l'évolution de leur taux de dépendance, elles soient définitivement mises à l'abri de tout risque de pauvreté. Par conséquent, les pensions doivent être d'un niveau leur permettant de vivre décemment.

En Europe, les systèmes en vigueur dans les Etats membres diffèrent encore fortement. Par exemple, la moyenne européenne de départ à la retraite se situe autour de 65 ans. Au cdH, nous estimons qu'il faut continuer à œuvrer pour parvenir à une harmonisation européenne relative à l'âge de départ à la retraite mais ne pas augmenter le seuil de 65 ans.

Au cdH, nous soutenons le renforcement des pensions légales sur base du principe de répartition/prestation.

Nous considérons également que l'Europe doit donner un signal fort aux citoyens. Nous considérons que l'Europe doit les réunir autour d'un projet social solidaire et durable. **Pour nous, la solidarité intergénérationnelle est essentielle!**

Il faut mettre sur pied une Stratégie européenne qui se donnera l'objectif de fixer des pensions légales et décentes pour tous, dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Le cdH propose de :

 Instaurer un montant minimum de retraite correspondant au revenu minimum des salariés. Ce revenu ne devrait pas être un montant absolu au niveau européen mais devrait être défini au niveau de chaque Etat membre.

Proposition 417 : Soutenir l'accès à l'emploi de qualité

Au cdH, nous donnons la priorité à la création d'emplois. En parallèle, nous exigeons également que ces emplois soient *de meilleure qualité* car nous sommes fermement opposés au développement de la précarisation et de la pauvreté salariale.

Les réponses à apporter au défi de l'accès à un emploi de qualité demandent de prendre en compte une situation complexe (structure du marché de l'emploi, contexte économique caractérisé par des mesures d'austérité, etc.) mais sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale.

Le cdH propose de :

- Soutenir la création d'emplois en privilégiant l'investissement dans les secteurs porteurs d'emplois comme les métiers de l'environnement et les services aux personnes.

- Augmenter le taux d'emploi, en particulier des jeunes, afin d'atteindre l'objectif global de la stratégie Europe 2020 : un taux d'emploi de 75% de la population en âge de travailler (les 20-64 ans). Pour cela, il faut une mise en œuvre de l'initiative Garantie pour la jeunesse mais aussi un investissement dans les jeunes à l'aide du FSE ; Aider davantage à travers la Banque européenne des investissements (BEI), les PME qui créent de l'emploi et proposent des places d'apprentis aux jeunes de moins de 25 ans ;
- Garantir des emplois de qualité et lutter contre la pauvreté salariale notamment via l'instauration d'un revenu minimum ;
- Améliorer l'accès des femmes au marché de l'emploi tant dans les métiers qui font face à des pénuries que dans les métiers qui ne sont pas traditionnellement féminins. Cela passe par un investissement dans la formation des femmes mais également par davantage d'investissements dans les services aux personnes et le développement de services collectifs pour soutenir la conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale;
- Appliquer le principe de l'égalité femmes-hommes en matière salariale et le principe de parité dans les instances politiques et les conseils d'administration des grandes entreprises. Il convient de définir un taux de 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées d'ici 2020 (d'ici 2018 pour le secteur public);
- Limiter la taxation du travail à travers une politique fiscale intelligente. Il faut diminuer les prélèvements sur le travail compensé par une fiscalité équitable qui repose sur l'ensemble des revenus et qui tient compte de la capacité contributive de chacun ;
- Définir le droit à un travail décent comme objectif de la Stratégie européenne pour l'Emploi. Selon la définition de l'Organisation International du travail (OIT), la notion de travail décent se fonde sur une approche intégrée, incluant l'emploi productif et librement choisi, le droit du travail, la protection sociale, le dialogue social et la prise en compte de la dimension du genre;
- Encourager la mobilité professionnelle en Europe à l'aide d'EURES et du FSE;
- Soutenir l'esprit d'entreprise car il représente un excellent levier pour le développement économique. Pour cela, nous demandons le renforcement de l'instrument de microfinancement « Progress » mais aussi le renforcement du rôle de la Banque européenne d'investissements ;
- Etablir un partenariat entre le monde de l'éducation et de la formation et le monde du travail afin que les qualifications puissent répondre aux besoins réels des entreprises. En particulier, il faut encourager l'offre de contrats d'apprentissage et de stage de haute qualité par les entreprises afin de remédier aux pénuries de qualifications et faciliter le passage des études à la vie active.

Proposition 418: Mettre en place un « Fonds démographique »

L'évolution démographique à laquelle l'Union européenne fait face est en train d'engendrer une double pression : d'une part, un vieillissement de la population entraînant un taux de dépendance élevé et d'autre part, un besoin accru de la participation des femmes sur le marché du travail qui nécessite une amélioration de la réconciliation des vies professionnelles et de famille. Ces problématiques se rencontrent dans tous les Etats membres de l'Union européenne et auront incontestablement des coûts économiques et budgétaires énormes.

Savez-vous que l'OCDE estime que les dépenses liées à la dépendance des personnes âgées devraient doubler fe tripler d'ici 2050 ? Au total, ces dépenses représentent déjà en moyenne 2% du PIB des pays de l'OCDE.

Dans ces domaines et compte tenu du principe de subsidiarité, l'Europe devrait favoriser l'émergence d'un programme d'incitations et de soutien basé sur un échange de pratiques.

Au cdH, nous pensons que le défi démographique peut se transformer en une opportunité pour tous. L'Europe peut sensibiliser les acteurs à ces enjeux, les aider en leur fournissant des expertises et les soutenir dans leur expérimentation et leur mise en œuvre.

Le cdH propose de :

Développer une politique et une Stratégie européenne des services à la personne et aux ménages à travers la création d'un « Fonds démographique ». Concrètement, ce Fonds permettra de soutenir les efforts entrepris dans les Etats membres et les collectivités territoriales pour garantir des services efficaces et accessibles sur le plan de la proximité et du coût. Le Fonds démographique soutiendra l'expérimentation sociale - les Etats membres pourront s'inspirer des expériences de leurs voisins - et la mise en œuvre d'un système qui répond mieux à leurs besoins. Se développera ainsi une dynamique d'expériences novatrices qui contribuerait à élaborer un cadre européen commun.

Proposition 419 : Combattre l'exclusion sociale, la pauvreté et les inégalités

L'Union européenne s'est fixé l'objectif de sortir 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'ici 2020. Aujourd'hui, à mi-parcours, ce résultat est encore loin d'être atteint.

Savez-vous que près d'1/4 des Européens (soit 124,5 millions de personnes) sont aujourd'hui menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale et que cette tendance continue à s'accroître puisque 24,8 % des Européens étaient concernés en 2012 contre 24,3 % en 2011 et 23,7 % en 2008 ?

Dans le nouveau Règlement du Fonds social européen (FSE) pour la période 2014-2020, la Commission Européenne met l'accent sur l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté en consacrant 20% du budget du FSE aux actions entreprises dans ces domaines.

Au cdH, nous nous félicitons de cette avancée. Cependant, nous voulons que la lutte contre la pauvreté soit intégrée dans une politique globale visant à réduire les inégalités sociales. Nous sommes convaincus que la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités doit être considérée comme les deux piliers d'une même politique. Cette politique doit viser l'amélioration des conditions de vie, de logement, d'accès au travail, aux soins de santé mais aussi à l'éducation et à la formation professionnelle.

Au cdH, nous voulons mettre en œuvre une approche novatrice qui fait de la lutte contre la pauvreté et les inégalités une priorité qui relève non seulement du domaine de la politique sociale mais aussi de la politique économique, budgétaire et environnementale. Car nous voulons une Europe qui sociale mais aussi démocratique et durable.

- Dresser un état des lieux de l'impact de la crise économique dans chaque Etat membre en matière de pauvreté et d'exclusion sociale pour exhorter les Etats membres à élaborer des réponses coordonnées à court, moyen et long terme;
- Développer les expériences qui allient à la fois l'inclusion professionnelle et l'intégration sociale. Ces expériences pourraient être mises en œuvre dans le cadre du FSE réunissant les pouvoirs publics, les mouvements associatifs et les entreprises attachées à la politique de la Responsabilité sociale des entreprises. Cela permettrait de développer une approche innovante qui pourrait contribuer à élaborer des politiques d'inclusion sociale pour des publics les plus éloignés du marché du travail;

- Mettre en œuvre une Stratégie pour lutter contre la pauvreté infantile. Aujourd'hui, en Europe, 25 millions d'enfants sont menacés par la pauvreté ou par l'exclusion sociale, soit un enfant sur quatre! Pour nous, il s'agit d'une atteinte intolérable aux droits fondamentaux et l'Union européenne doit réagir. Il en va de notre avenir à tous;
- Développer une protection sociale assurant l'accès des séniors à des services de soins de santé de qualité;
- Augmenter le budget alloué au Fonds européen d'aide aux plus démunis. Ce Fonds vise à aider les citoyens les plus démunis dans tous les Etats membres en leur fournissant une aide alimentaire et matérielle de base. En Europe, ce sont plus de 40 millions de personnes qui ne peuvent plus se permettre un repas qu'un jour sur deux. Au cdH, nous nous félicitons qu'un accord ait pu être trouvé pour allouer à ce Fonds 3,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Cependant, il est primordial que ce Fonds d'aide alimentaire soit maintenu et que son budget soit augmenté pour que l'Europe demeure un espace de solidarités;
- Décider d'une Stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme et de la création d'une Agence européenne spécialisée. Aujourd'hui, on estime à plus de 3 millions le nombre de sans-abris dans l'Union européenne. Ce chiffre n'a toutefois rien d'officiel, c'est une compilation de données en provenance des associations. La création d'une Agence européenne permettrait de recueillir les données et de favoriser l'échange de bonnes pratiques. L'Union européenne doit être plus solidaire et plus active face à la détresse des plus vulnérables.

<u>Proposition 420 : Relancer le dialogue social européen</u>

Les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer au niveau européen. Par exemple, les partenaires sociaux sont à l'origine des accords européens sur le congé parental, le travail à temps partiel et les contrats à durée indéterminée. Les accords entre partenaires sociaux conclus au niveau européen permettent de fixer un socle commun de règles sociales à respecter dans toute l'Europe et d'éviter des distorsions. Mais, depuis cette dernière décennie, il n'y a plus vraiment eu de projet législatif proposé par la Commission européenne aux partenaires sociaux.

Résultat, aujourd'hui, le dialogue social est non seulement en panne mais aussi en danger dans de nombreux Etats membres. Il importe de renforcer le rôle des partenaires sociaux pour qu'ils puissent davantage peser dans la définition des politiques européennes.

- Mettre en œuvre une législation *ad hoc* en faveur de la défense et de la promotion du dialogue social ;
- Encourager la participation des femmes dans le dialogue social et dans la négociation collective ;
- Offrir aux séniors la possibilité de participer activement à la vie politique et sociale comme citoyens à part entière, capables de prendre des initiatives et de soutenir des projets ;
- Entamer une réflexion sur l'état du dialogue social dans les Etats membres ;
- Créer un Secrétariat Permanent du dialogue social au sein du Comité Economique et Social européen ;
- Faciliter le processus de négociation d'accords sociaux entre les partenaires sociaux et encourager une véritable négociation collective cadre entre les partenaires sociaux ;

- Accorder plus d'importance aux conclusions du Sommet social tripartite et y convier, lors des réunions, le Président du Parlement européen et le Président de la Commission emploi et affaires sociales;
- Auditionner les partenaires sociaux européens au moins deux fois par an par le Parlement européen (en commissions parlementaires conjointes Affaires économiques Emploi et affaires sociales) ;
- Renforcer le dialogue macro-économique entre les partenaires sociaux et la Banque Centrale européenne (BCE).

Proposition 421 : Garantir des services d'intérêts généraux forts et efficaces

Au niveau européen, l'accès aux services d'intérêt général (SIG) - qui couvrent, par exemple, la fourniture d'eau et d'énergie, la gestion des déchets, les services sociaux et l'enseignement - doit être considéré comme un droit fondamental et comme faisant partie intégrante du modèle social européen. Leur rôle est capital dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et la promotion de la cohésion sociale et régionale. Pour le cdH, entre le « tout à l'Etat » et le « tout au privé », l'objectif qui guide notre action dans les services d'intérêt général, c'est la qualité et l'accessibilité, c'est la garantie que le service reste entièrement dans le giron du secteur public ou qu'il fasse l'objet d'une libéralisation régulée par le secteur public.

Au cdH, nous nous opposons à une politique de libéralisation « à tout-va » dont les incidences et les alternatives n'auraient pas été scrupuleusement étudiées au préalable. La libéralisation des services postaux s'est, par exemple, réalisée beaucoup trop tôt et beaucoup trop rapidement avec les conséquences que nous connaissons aujourd'hui. Si la libéralisation des télécommunications fut, quant à elle, globalement positive, le bilan de la libéralisation du secteur de l'énergie est plus mitigé car entraînant des coûts défavorables pour les consommateurs.

Au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), nous soutenons la position qui consiste à ne présenter aucune offre de libéralisation européenne des services de l'éducation, de la santé, de la culture ou encore de l'audiovisuel.

- Défendre, en toutes circonstances, au niveau européen des services protégeant l'intérêt général et les grands principes d'égalité des citoyens, d'accessibilité, de continuité, de qualité, d'universalité et de solidarité;
- Considérer dès à présent l'eau comme un bien public. Pour nous, la fourniture d'eau doit rester sous contrôle public;
- Définir une directive-cadre sur les services sociaux d'intérêt général et un cadre juridique européen relatif aux services d'intérêt économique général ;
- Définir la protection des SIG comme une matière spécifique qui doit être attribuée à un Commissaire européen déterminé.

<u>Proposition 422: Améliorer structurellement la gouvernance sociale européenne</u>

Au cdH, nous proposons de renforcer structurellement la gouvernance sociale européenne de manière à ce que l'équilibre soit enfin rétabli entre les dimensions économique et sociale. Le renforcement de l'intégration économique et monétaire doit s'accompagner d'un renforcement de la dimension sociale, en particulier au sein de la zone euro.

Le rééquilibrage de la gouvernance économique européenne avec une dimension sociale plus forte est également nécessaire pour réconcilier les citoyens avec le projet européen.

Le cdH propose de :

- Créer un EuroEPSCO qui réunirait les 18 ministres de l'eurozone en charge de l'emploi et des matières sociales. Cet EuroEPSCO deviendrait l'équivalent de l'Eurogroupe qui réunit actuellement les 18 ministres des Finances de la zone euro et viendrait ainsi doter la zone euro d'une véritable convergence socio-économique;
- Inciter les institutions européennes à mener un agenda résolument social axé sur une société orientée vers l'intégration sociale et la cohésion, fondée sur l'égalité des genres et la lutte contre toute forme de discrimination, basée sur un système de protection sociale universelle;
- Etendre la majorité qualifiée au sein du Conseil pour mieux avancer dans les matières sociales ;
- Consolider et rendre plus visible la méthode ouverte de coordination (MoC) sociale. Une fois des indicateurs communs définis, cet outil de coordination permet d'identifier les bonnes pratiques des Etats membres en matière sociale;
- Promouvoir davantage de cohérence pour que l'Union européenne parle d'une seule voix dans ses rapports avec le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale (voir proposition n°443);
- Généraliser les clauses sociales dans les accords commerciaux de l'Union avec les pays tiers ;
- Faire respecter, au plan multilatéral, les principes et droits fondamentaux tels que définis par l'Organisation internationale du Travail (OIT) ainsi que l'agenda du travail décent de l'OIT.

Action 3 : Créer les conditions d'une saine concurrence

La compétition effrénée entre les Etats membres de l'Union européenne pour adopter des règles fiscales, sociales ou environnementales plus favorables que son voisin est stérile et même destructrice du bien commun. Or, l'Europe doit pouvoir être en mesure d'éviter un cycle infernal « moins-disant » fiscal, social et environnemental entre ses propres Etats membres.

Par exemple, les entreprises de transport sont soumises à des règles et des contrôles moins stricts si elles sont basées dans un autre Etat membre de l'Union européenne qu'en Belgique.

Dans le domaine fiscal, certains Etats membres ont choisi d'attirer les entreprises internationales (et leurs bénéfices) en adoptant de très bas taux d'imposition des bénéfices des entreprises. Du coup, les autres Etats membres ont dû suivre ce mouvement pour éviter des déplacements d'activité économique vers ces pays, ce qui a mené à une baisse généralisée du taux d'imposition des entreprises à travers l'Europe, au détriment d'un allègement pourtant nécessaire des prélèvements sur le travail.

En outre, vis-à-vis de l'extérieur, l'Europe doit être en mesure de se défendre si des entreprises étrangères pratiquent le dumping, en d'autres termes, si elles inondent le marché européen de

produits qu'elles vendent à un prix inférieur à leur coût de production, pour forcer leurs concurrents à sortir du marché et d'obtenir un avantage illégitime.

Pour que l'activité économique européenne se développe sur base d'une concurrence saine qui améliore la compétitivité et le dynamisme de l'économie européenne, il faut que les conditions de cette concurrence soient respectées. Ce qui implique des mesures ambitieuses en matière fiscale et sociale.

Proposition-phare 423: Contrer le dumping social en Europe

Le dumping social désigne, pour une entreprise, le fait d'employer des salariés avec une rémunération inférieure au salaire habituel ou légal, ou avec des conditions sociales moins favorables que les conditions normales du pays d'accueil. L'expression s'utilise également pour qualifier un pays dont la réglementation du travail serait moins contraignante pour les employeurs que les réglementations en vigueur dans les autres pays.

Savez-vous que l'Europe est de plus en plus touchée par les cas de travailleurs détachés depuis la dernière décennie? Ils sont aujourd'hui plus de 1,5 million. En 2011, plus de 125.000 travailleurs ont été détachés vers la Belgique (contre 90.540 en 2010).

La directive relative au détachement des travailleurs permet à une entreprise européenne de détacher temporairement ses employés dans un autre Etat membre à condition de respecter la législation du travail du pays d'accueil mais tout en restant soumis à la sécurité sociale de leur Etat d'origine. Le détachement qui s'inscrit dans le projet européen du marché unique et de la libre prestation de service, est certes un outil positif. Mais, il doit être davantage encadré pour lutter contre les abus, la concurrence déloyale et le dumping social. La libre circulation des travailleurs ne doit pas devenir un instrument pour abuser des systèmes sociaux.

Il faut imposer le respect d'un principe fondamental : une prestation réalisée dans un Etat membre doit répondre aux prescriptions du droit du travail et social de cet Etat.

Dès lors, le cdH propose de :

- Limiter le principe européen du détachement des travailleurs au regard de la longueur des prestations réalisées sous le régime de sécurité sociale étranger, pour certains secteurs sensibles comme celui de la construction. Une prestation de plusieurs années ne peut être soumise aux mêmes règles et contraintes administratives qu'une prestation de quelques jours ou mois. Au terme de maximum 12 mois de détachement, le travailleur doit dépendre du régime de sécurité social national, tant en ce qui concerne l'accès aux prestations qu'en ce qui concerne le paiement de cotisations sociales ;
- Mettre sur pied un mécanisme de responsabilité solidaire qui couvrirait l'ensemble de la chaîne des sous-traitants au sein de l'Union européenne. Cette règle devrait également être étendue aux sous-traitants situés en dehors de l'Union européenne lorsqu'ils contribuent fortement à la création de valeur. Il faut aussi établir un registre des entreprises qui violent la législation du travail et qui doivent être exclues des marchés publics ;
- Créer un *Europol* social qui va mettre en réseau les services d'inspection sociale des Etats membres pour échanger les informations ;
- **Mettre en œuvre une législation** *ad hoc* **pour lutter contre le dumping social**. Pour le cdH, les droits sociaux doivent être considérés au même titre que les libertés économiques ;
- Renforcer les contrôles des services d'inspections du travail pour combattre les cas de fraudes. Pour faciliter cela, il faut mettre en place une carte électronique contenant toutes les données professionnelles et de sécurité sociale du travailleur;

Adopter des normes minimales clairement définies : un ensemble commun de services élémentaires de santé, de pensions minimum communes (voir proposition n°416) et de salaires minimaux dans chaque Etat membre (voir proposition n°413).

Proposition-phare 424 : Lutter contre la concurrence fiscale au sein de l'Union européenne

Les Etats membres ont perdu une grande part de leur souveraineté fiscale, c'est à dire leur capacité de soumettre les facteurs mobiles (sociétés transnationales et grandes fortunes) à une imposition effective, ces facteurs mobiles pouvant particulièrement tirer avantage du dumping fiscal.

Le dumping fiscal de la part d'un Etat consiste à pratiquer une fiscalité significativement plus faible que celle des pays voisins pour mieux attirer ces facteurs mobiles, particulièrement les capitaux, les entreprises et leurs bénéfices étrangers ou les travailleurs de haut niveau.

L'Europe peut restaurer la souveraineté fiscale par l'harmonisation, voire même, à terme, par la centralisation de la taxation des sociétés et de l'épargne financière. Une telle harmonisation des régimes fiscaux des Etats membres viendrait lutter efficacement contre la logique du « moins disant» et dissuader les délocalisations des entreprises.

En mars 2011, la Commission européenne a présenté une proposition de directive visant à créer un régime commun pour le calcul de l'assiette imposable des entreprises exerçant leur activité dans l'Union européenne : l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)³».

Cette proposition est le résultat d'un long processus de négociations obtenu après plusieurs années de discussions. Toutefois, le projet ACCIS est très clivant, essentiellement critiqué par les pays qui utilisent leur fiscalité pour rendre leur économie plus attrayante aux dépends de leurs partenaires européens. L'harmonisation fiscale européenne reste lente et difficile à concrétiser. Il existe un réel manque de coordination entre les pays européens, ce qui permet d'entretenir une concurrence fiscale effrénée.

Savez-vous que l'Irlande, que l'on appelle également le « tigre celtique », a un taux d'imposition sur les sociétés de 12,5%, soit très inférieur aux taux en vigueur dans les autres pays européens ? Ce taux si bas encourage la délocalisation d'entreprises et de bases taxables vers l'Irlande au détriment de l'emploi et des recettes fiscale des autres Etats membres. Il est à noter que malgré un plan d'aide européen considérable de plus de 45 milliards d'euros, l'Irlande a refusé de modifier son taux d'impôt sur les sociétés.

Cependant, l'harmonisation de la base imposable aurait tendance à rendre encore plus pertinente la comparaison des taux. La convergence de la seule base imposable pourrait en effet avoir pour conséquence une concurrence accrue sur les taux.

Alors que la Belgique devra, dès la prochaine législature, entamer sa révolution fiscale, le niveau européen doit également avancer dans le sens d'une meilleure harmonisation fiscale!

Le cdH propose de:

Défendre le projet ACCIS au niveau européen. Cela permettrait de réduire fortement les diverses charges administratives et les coûts de mise en conformité rencontrés par les entreprises lorsqu'elles veulent se développer au niveau européen. Un guichet unique serait créé pour permettre aux entreprises d'exécuter l'ensemble de leurs obligations auprès d'une seule administration fiscale. Une harmonisation de la base imposable permettra également de lutter contre les délocalisations économiques et le déplacement des bases au sein des Etats membres. Les entreprises utilisent des stratégies d'optimisation fiscale qui conduisent les grandes entreprises à situer leurs bénéfices là où le niveau de taxation est le plus faible;

Progresser sur la voie d'un « serpent fiscal européen » qui déterminerait un niveau maximal et un niveau minimal au sein duquel les taux d'imposition des sociétés doivent se situer. La seule harmonisation de la base imposable aurait tendance à rendre encore plus pertinente la comparaison des taux. La convergence de la base imposable pourrait en effet avoir pour conséquence une concurrence accrue sur les taux. Pour le cdH, considérer une harmonisation uniquement de la base imposable ne suffit pas. L'exemple du modèle du serpent monétaire européen, qui avait été décidé dans les années 1990 avant l'introduction de la monnaie unique, pourrait être repris pour mieux avancer vers une harmonisation du cadre fiscal européen.

Proposition 425: Utiliser tous les leviers pour harmoniser la fiscalité

Suite à la crise de la dette souveraine dans la zone euro, plusieurs mécanismes de soutien ont été mis en œuvre pour assurer un soutien aux Etats membres (comme la Grèce, le Portugal, l'Irlande, Chypre ou l'Espagne) qui ont connu des difficultés de stabilité financière et de leur secteur bancaire. Il s'agit en particulier du Mécanisme de Stabilité européen (MES), qui prête aux Etats membres qui ne sont plus en mesure d'obtenir du financement de la part des marchés et de l'Union bancaire, qui harmonise la supervision et la résolution des banques.

Le cdH propose de :

Utiliser ces mécanismes de soutien à la stabilité financière et l'appartenance conditionnée à l'Union bancaire comme leviers pour favoriser une dynamique menant à une plus grande convergence des systèmes fiscaux des Etats membres. Le risque existe en effet que, pour reconstruire leur économie et attirer des capitaux étrangers, certains pays en difficulté ne choisissent une stratégie de niche poussant à un dumping fiscal. Cette stratégie, si elle peut avoir un sens pour l'Etat en question, est, au final, désastreuse pour le projet européen. Pour le cdH, il est nécessaire de conditionner le renouvellement de ces aides à des engagements concrets en faveur de la convergence des mécanismes fiscaux, en particulier sur les facteurs les plus mobiles (bénéfices des sociétés, revenus mobiliers des particuliers).

Proposition 426: Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières

De nombreux Etats membres instaurent de nouvelles formes de taxation pour le secteur financier, en particulier par le biais d'une taxe sur les transactions financières (TTF), dans le but de s'assurer que celui-ci participe équitablement au coût de la crise, d'autant plus que ce secteur a souvent bénéficié d'un soutien massif de la part des pouvoirs publics.

La Commission européenne a proposé de donner un cadre à une taxe sur les transactions financières dans le but d'en harmoniser les éléments essentiels et ainsi d'éviter une fragmentation du marché intérieur des services financiers ainsi que des phénomènes de double imposition ou de double non-imposition.

Toutefois, en juin 2012, le Conseil ECOFIN n'a pas pu recueillir l'unanimité pour parvenir à un accord instaurant un système commun de TTF pour l'ensemble de l'Union européenne comme l'avait souhaité la Commission. Quelques mois plus tard, le Conseil a adopté une décision autorisant 11 Etats membres (dont la Belgique) à établir, par le biais d'une coopération renforcée, un système commun de taxe sur les transactions financières. Une fois mise en œuvre par les onze Etats membres, cette taxe devrait générer des recettes de l'ordre de 30 à 35 milliards d'euros par an.

Le cdH propose de :

 Rendre effective la mise en place de la Taxe sur les transactions financières dans le plus grand nombre d'Etats membres; Verser les recettes de la Taxe sur les transactions financières au budget européen, en limitant leur utilisation au financement de projets européens dans les Etats membres qui ont décidé de souscrire à ce mécanisme.

Proposition 427: Echanger toutes les informations financières

Savez-vous que la fraude et l'évasion fiscales coûtent chaque année 1.000 milliards d'euros aux Etats membres de l'Union européenne? Qui plus est, au cours de ces dernières années, la fraude et l'évasion fiscales se sont considérablement renforcées.

La non-déclaration et la non-imposition de revenus réduisent sensiblement les recettes fiscales des pays. Il est donc impératif de renforcer considérablement l'efficience et l'efficacité de la perception de l'impôt. L'échange automatique d'informations est un outil précieux à cet égard.

En réduisant la fraude et l'évasion, les Etats membres pourraient ainsi augmenter leurs recettes fiscales, ce qui leur donnerait également une plus grande marge de manœuvre pour restructurer leurs systèmes d'imposition. Au-delà des recettes supplémentaires, il s'agit aussi d'une question d'équité fiscale.

A ce sujet, la Belgique a entamé des négociations avec les Etats-Unis pour parvenir à un accord sur l'échange automatique d'informations appelé « Accord FATCA ». Cet accord va fortement élargir le champ d'application de la coopération fiscale avec les Etats-Unis.

Le cdH propose de :

- Conclure un accord de type « FATCA » avec les Etats membres au niveau européen. Pour nous, au cdH, il serait inconcevable que la Belgique échange plus d'informations avec les Etats-Unis qu'avec ses partenaires de l'Union européenne;
- Conclure un accord de type « FATCA » avec la Suisse. Il est à noter que la Suisse a déjà conclu pareil accord avec les Etats-Unis. Nous demandons donc qu'il en soit fait de même avec l'Union européenne;
- Généraliser sur le plan international l'échange automatique d'informations relatif à tous les types de revenus. Dans cette optique, au cdH, nous appuyons les initiatives de la Commission européenne pour faire de l'échange automatique d'informations financières la norme au niveau européen.

Proposition-phare 428 : Eradiquer les paradis fiscaux et les places financières offshore

La crise financière a mis en évidence le rôle joué par les paradis fiscaux et les centres financiers extraterritoriaux dans la fragilisation du système financier mondial. L'existence de paradis fiscaux contribue en effet significativement à la déperdition fiscale pour les Etats membres européens et porte atteinte à l'équité fiscale. De plus, ces paradis fiscaux ont attirés des capitaux dont l'opacité a fortement contribué à l'instabilité du système financier international.

Ce constat a conduit les autorités des pays membres du G 7 et de l'OCDE à renforcer et à coordonner leur action en faveur d'une normalisation de ces maillons faibles du dispositif de régulation mondial. Mais il faut aujourd'hui aller plus loin.

Le cdH propose de :

- Surveiller les mouvements de capitaux vers les places financières off-shore (paradis fiscaux) en recourant au marquage des capitaux ;

- Rendre effectives les obligations de transparence des banques dans les paradis fiscaux et la régulation de leurs activités dans toute l'Union européenne;
- **Réviser la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne** pour l'appliquer à de nouveaux produits et à un champ d'acteurs plus large.

Action 4 : Donner à l'Europe les moyens de ses ambitions

Le budget européen (également appelé « cadre financier pluriannuel ») a une importance politique majeure : il vient tout bonnement conditionner le niveau d'ambition des politiques communes que l'Union européenne veut mettre en œuvre ainsi que la solidarité qu'elle voudra bien manifester tant à l'égard de ses Etats membres qu'à l'égard du reste du monde. C'est le budget qui est, en réalité, le cœur même de l'action politique. Bien davantage que les plus beaux discours et autres déclarations d'intentions, c'est lui qui concrétise les priorités et les politiques que l'Europe souhaite mettre en œuvre. C'est grâce à lui que l'on peut promouvoir la croissance et l'investissement pour permettre à l'Europe de sortir de la crise. C'est enfin lui qui permet aux Etats membres de résister aux chocs asymétriques en période de crise. N'oublions pas non plus que plus de 93% du budget européen revient annuellement aux Etats membres sous forme de cofinancements...!

Malheureusement, ces derniers temps, les montants dévolus au budget européen ont pêché par manque d'ambition. Or, il y va de l'efficacité et de la crédibilité de l'Union. Au cdH, nous ne voulons pas de cette Europe au rabais.

Nous sommes en faveur d'une autonomisation budgétaire de l'Union européenne, d'un budget européen financé par des ressources propres comme la taxe sur les transactions financières (voir proposition n°426). Il nous paraît aussi important de préciser que ces ressources propres *ne vont pas* augmenter la pression fiscale sur les citoyens. Au contraire, elles ont deux utilités : accroître le contrôle parlementaire au niveau européen et éviter de faire dépendre le budget européen du bon vouloir des Etats membres et de leur logique purement nationale.

Proposition 429: Adopter un budget européen ambitieux

Pour l'exercice financier 2014-2020, l'enveloppe budgétaire totale de 959,9 milliards d'euros en crédits d'engagement est de 3,39% *inférieure* à celle du cadre financier 2007-2013, soit une diminution du budget de 34 milliards d'euros. C'est la première fois de l'histoire que le budget européen est ainsi diminué! Cela représente un budget plafonné à 1% du revenu national brut de l'Union européenne. Mais au cdH, nous ne voulons pas de cette tendance à la baisse. Au cdH, nous voulons un budget ambitieux pour mieux réenchanter le projet européen qui bénéficie aux 500 millions de citoyens!

En 2017, en vertu de la clause de révision budgétaire qui a été décidée, possibilité nous sera donnée de réviser l'exercice budgétaire à mi-parcours.

A cette occasion, le cdH proposera de :

- Augmenter la part des ressources budgétaires véritablement propres de l'Union européenne;
- Arriver à un maximum de 40% du budget européen dépendant des contributions nationales. Actuellement, nous en sommes à 75%. Il faut diminuer cette dépendance à l'égard des budgets nationaux. Pour nous, c'est le seul moyen pour que cessent les marchandages auxquels les Etats membres gratifient l'Europe à chaque réunion du Conseil traitant du budget européen : les uns défendant les politiques qui leur sont exclusivement favorables (sans se soucier de l'intérêt général européen), les autres menaçant de brandir l'arme du veto si un rabais ne leur est pas accordé ;

- Faire en sorte que le budget annuel de l'Union européenne ne soit jamais inférieur (en crédits d'engagement) à 1,05% du montant total du produit national brut des Etats membres. Ce seuil plancher représente, à nos yeux, le minimum minimorum acceptable ;
- Réétudier la possibilité d'inclure dans les ressources propres de l'Union, une partie de l'impôt sur les revenus de l'épargne prélevé au sein des Etats membres, étant entendu que cet impôt serait lié à une baisse de la fiscalité nationale pour éviter d'alourdir la pression fiscale en Belgique.

Proposition 430: Mettre fin aux gaspillages

Nous, au cdH, sommes très clairement en faveur d'une Europe qui soit « anti-gaspi ».

Que cela soit les sempiternels allers retours des députés européens entre Bruxelles et Strasbourg faute d'avoir un siège unique du Parlement européen (ces péripéties coûtent chaque année entre 50 et 200 millions d'euros) ou l'utilisation frauduleuse de certains fonds structurels dans le cadre de la politique de cohésion menée par l'Union européenne, les institutions européennes doivent savoir si les milliards d'euros qui transitent par elles sont utilisés à bon escient. Elles doivent être en mesure de prendre des sanctions en cas de fraude avérée.

Savez-vous que, chez les Etats membres les plus pauvres, les fonds structurels européens peuvent représenter jusqu'à 5% de leur PIB ? Savez-vous aussi que, dans le budget 2007-2013, ces fonds ont reçu, à eux seuls, 347 milliards d'euros, soit environ un tiers du budget européen dans son ensemble ? Si l'on y ajoute les subventions agricoles, la somme concernée représente environ 75 % du budget total de l'Union européenne. Il est donc primordial de pouvoir gérer correctement cette manne financière colossale et de la gérer de la manière la plus efficace qui soit.

Par ailleurs, les fraudes et les abus restent trop fréquents, notamment dans les Etats membres où la faiblesse des institutions gouvernementales ne permet pas le contrôle de leur répartition.

- Décider d'un siège unique du Parlement européen à Bruxelles pour ne plus multiplier les allers et retours incessants entre les Parlements de Bruxelles et de Strasbourg. En octobre 2012, 78% des députés européens ont voté en faveur d'un siège unique à Bruxelles. Malheureusement, cette question requiert également l'unanimité des Etats membres dans lequel figure la France qui n'a aucunement envie de céder. Au cdH, nous proposons que l'actuel Parlement européen de Strasbourg devienne une université européenne, voire un lieu européen de débat et de confrontation d'idées sur le modèle du Collège de France. L'image de l'Europe en serait davantage rehaussée;
- **Mieux contrôler l'allocation des fonds européens** et réallouer de manière plus efficace les fonds qui n'auraient pas été alloués dans leur entièreté, par exemple à un Fonds dédié à la formation des jeunes ;
- Renforcer le Comité de contrôle budgétaire de la Cour des comptes européenne qui travaille au renforcement de la transparence et de la surveillance en ce qui concerne les fonds européens.

Chapitre 2. Bâtir l'Europe du développement humain!

Au cdH, nous pensons que le véritable développement ne peut intervenir que s'il est mis au service de l'Humain et que s'il vise l'amélioration de la qualité de vie plutôt que la quantité des biens produits et consommés.

Notre vision est positive, tournée vers l'avenir et les nombreuses potentialités que l'Europe peut (encore) apporter. Pour nous, il faut que l'Europe cesse de donner la priorité à la finance (action 1). Il faut définir un nouveau Pacte européen pour la croissance qui misera dorénavant et exclusivement sur l'Humain (action 2), qui respectera et fera fructifier les capacités de chaque être humain, qui visera à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Européens. Il faut, pour ce faire, parachever l'Union monétaire car, la consolidation de la monnaie unique sera la condition du retour de la prospérité et de l'emploi (action 3). Enfin, il faut une Europe respectueuse de l'environnement et des consommateurs. Une Europe qui promeuve un mode de vie, de consommation et de production de qualité car le développement humain ne peut intervenir que s'il est durable, c'est-à-dire s'il préserve les ressources de la planète et la biodiversité pour les générations futures (action 4).

Action 1 : Remettre la rivière de la finance dans son lit

L'Europe ne peut plus ignorer les déséquilibres profonds qui se sont installés au fil des ans - surtout dans un monde de l'après faillite de « Lehman Brothers » - et qui risquent de l'affaiblir durablement. Au cdH, nous voulons que l'Europe donne désormais la priorité à la croissance et à l'emploi plutôt qu'au « tout à la finance » comme observé ces dernières années.

Pour nous, l'Europe doit être en mesure de fournir un niveau pertinent de régulation et de maîtrise des marchés financiers même globalisés. L'Europe, si elle a déjà collaboré au niveau mondial, avec ses partenaires du G20, pour établir un programme de réformes financières notamment en matière de re-régulation financière, doit aujourd'hui pouvoir disposer d'un système financier stable et au service de la croissance et de l'activité économique.

Au cdH, nous demandons que le chantier de la régulation financière et bancaire soit amplifié et mené à terme dans les plus brefs délais.

- Mettre en œuvre sans plus attendre le programme de régulation proposé par l'Union européenne, et coordonné au niveau mondial qui vise à rendre le système financier plus résistant. Ce système prévoit de durcir les règles prudentielles des banques et des institutions financières, en particulier en ce qui concerne les exigences de solidité financière; de définir un cadre pour la gestion des crises, la réglementation des infrastructures et des marchés financiers et la réglementation des agences de crédit dont les conflits d'intérêts ont contribué à la crise financière et de renforcer la supervision des marchés et des acteurs financiers par les autorités publiques;
- Protéger les consommateurs et les investisseurs. Pour nous, au cdH, cette mesure est capitale! Il faut augmenter la transparence et la communication en exigeant que l'information des marchés soit fiable, claire, aisément comparable et accessible pour les consommateurs et les investisseurs. Il faut très strictement encadrer les produits financiers complexes et dangereux. Il faut disposer d'un cadre juridique complet pour garantir aux consommateurs européens les meilleurs conseils possibles lorsqu'ils recourent à des services financiers. Il est

également impératif d'augmenter la responsabilisation des conseillers ou des intermédiaires financiers. Enfin, il faut permettre et faciliter la poursuite en justice des pratiques commerciales déloyales et des clauses contractuelles abusives ;

- Réglementer les transactions financières en encadrant les produits dérivés, les ventes à découvert et les contrats d'échange sur risque crédit et en instaurant une taxe sur les transactions financières (ou taxe « Tobin ») notamment pour lutter contre la spéculation financière à haute fréquence;
- Aligner l'intérêt des banques et des banquiers sur l'intérêt général. A cet égard, il faut encadrer la rémunération et le bonus des banquiers, en les limitant et en les conditionnant à la santé durable des institutions et des opérations financières. Il convient également de faciliter la résolution effective des banques, en mettant en place à l'avance les mécanismes opérationnels, le cadre légal et les autorités nécessaires. Il faut également s'assurer que la résolution des banques fasse porter leur coût sur les actionnaires et les investisseurs financiers en protégeant les petits déposants et les petits épargnants. Enfin, il est aussi primordial de séparer les activités spéculatives des banques des activités commerciales, de manière à ce que des pertes dues aux activités spéculatives n'affectent pas la sécurité des dépôts et l'octroi de crédit à l'économie;
- Mettre en œuvre sans plus attendre une véritable Union bancaire au niveau européen (au minimum de la zone euro) qui soit protégée des interférences des Etats membres. A ce titre, il faut établir des organisations de supervision et de résolution de banques qui soient véritablement européennes et non plus nationales, avec du personnel compétent, totalement indépendant, et ayant une expérience approfondie des marchés financiers. Il faut inciter les banques à renforcer leur solidité par une augmentation de leur capital plutôt qu'une réduction du crédit à l'économie. Il faut enfin mettre en place des fonds d'assurance des dépôts et de résolution des banques qui soient européens (au minimum de la zone euro) et non plus nationaux.

Action 2. Définir un nouveau Pacte européen de croissance humaine

Avec une économie mondiale de plus en plus basée sur la connaissance, le capital humain est l'instrument stratégique fondamental de l'Union européenne pour y assurer son succès.

Or, l'Europe a perdu beaucoup de terrain dans la course vers cette économie de la connaissance. Malgré quelques progrès et victoires encourageants au cours de ces vingt dernières années, la capacité de l'Union européenne à générer de la croissance et de l'emploi et, partant, à améliorer le niveau de vie, est restée bien en-deçà des attentes.

Face à la concurrence croissante des économies émergentes et développées, l'Union européenne doit engager un nouveau programme de réformes ambitieux visant à une plus grande efficacité économique à la fois au service du développement humain et grâce à celui-ci.

Au cdH, nous plaidons pour une politique de relance ambitieuse au travers d'un Plan d'investissement de 2% du PIB européen pendant dix ans. Au lieu d'imposer des programmes d'assainissement qui, par leur insistance sur la réduction des dépenses, minent la croissance, les investissements et l'emploi, au cdH, nous voulons développer des instruments permettant de dynamiser et de soutenir les investissements créateurs d'emplois.

Il nous reste encore du chemin à parcourir pour asseoir la vraie croissance durable et équilibrée dont nous avons besoin. Mais nous ne pouvons plus tergiverser : il faut une croissance durable. L'Europe a, pour ce faire, un atout majeur : celui de constituer l'un des plus grands marchés au monde en population (le troisième après la Chine et l'Inde) : avec une densité de 115 habitants par km² et de bonnes infrastructures de transport et de communication, le marché intérieur européen offre des

débouchés considérables aux entreprises européennes! Or, ce marché unique est aujourd'hui en panne. En effet, beaucoup de barrières entravent encore l'émergence et la diffusion à travers l'Europe de produits et services innovants, l'économie digitale est à la traîne et nos entreprises peinent à s'imposer dans les marchés à haute technologie et valeur ajoutée.

Il est nécessaire que l'Europe complète et approfondisse son marché unique via des politiques sectorielles fortes pour la compétitivité future de l'Union européenne notamment en matière d'enseignement et de formation, de recherche, de politique énergétique et de transports.

Nous plaidons pour une augmentation du potentiel de croissance au niveau européen et pour que l'Europe mise sur la compétitivité, la qualité et l'innovation via la redynamisation de la Stratégie Europe 2020 voire la mise en place d'une nouvelle Stratégie globale du développement humain et la mise en place de mesures structurelles (voir propositions ci-dessous).

Proposition-Phare 431 : Mettre en place une Stratégie globale du développement humain

Les défis que représentent la crise économique actuelle et ses répercussions sur le marché de l'emploi, exigent des efforts redoublés dans les domaines jusqu'ici couverts par ce que l'on a appelé « la Stratégie de Lisbonne ».

En 2000, la Stratégie de Lisbonne s'était fixé comme objectif de faire de l'économie européenne à l'horizon 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Or, sa mise en œuvre n'a pas atteint tous les résultats escomptés. Les objectifs de taux d'emploi, de croissance, de dépenses en recherche et développement (R&D) n'ont pas été atteints. Trois facteurs peuvent en partie expliquer ce revers : premièrement, la Stratégie de Lisbonne était basée uniquement sur des obligations de résultats mais était totalement dépourvue d'obligations de moyens (et, une fois n'est pas coutume, les Etats membres n'étaient pas très disposés à laisser à "Bruxelles" la gestion de leurs politiques socio-économiques) ; deuxièmement, la Stratégie de Lisbonne a été jugée trop uniforme et n'a pas assez pris en compte les spécificités des Etats membres. Enfin, la survenance des crises économiques et financières ont engendré des coupes drastiques dans les budgets nationaux, reléguant au second plan les objectifs de la Stratégie.

En 2010, la Stratégie a été révisée en nouvelle « Stratégie 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Pour ne plus tomber dans les écueils de la Stratégie de Lisbonne, au cdH, audelà de la redynamisation nécessaire de cette nouvelle Stratégie, nous estimons qu'il faut aller encore plus loin!

Au cdH, nous considérons que les objectifs de croissance et d'emploi ne peuvent s'envisager que dans le cadre d'une *Stratégie globale du développement humain* seule garante de l'équilibre entre les différents piliers (social, environnement et croissance économique et d'emploi). L'OCDE le rappelle elle-même : seule, la croissance économique ne suffit pas à résoudre les problèmes de notre planète. Il faut une interconnexion des dimensions économique, sociale et environnementale. Des mesures doivent dès lors être adoptées et mises en œuvre dans le cadre d'une étroite coordination entre les différents piliers.

Le cdH propose de :

Distinguer, dans les mesures de contrôle budgétaire des Etats membres, les dépenses de consommation et les dépenses d'investissement. Il faut éviter tout dérapage des finances publiques, qui reporte la charge financière sur les futures générations. Par contre, les dépenses d'investissement sont essentielles pour assurer la relance de l'activité et faire face

- aux défis futurs. Cette distinction est par conséquent essentielle pour assurer le succès d'une Stratégie du développement humain.
- Veiller à ce que la mesure de la soutenabilité des finances publiques des Etats membres ne soit pas uniquement dictée par les richesses produites par an, mais également sur la **soutenabilité à long terme** en fonction de mesures des inégalités, de la cohésion sociale, d'enseignement, de santé, de ressources naturelles, etc. Cette mesure de la soutenabilité doit se traduire par un panel d'indicateurs complémentaires au PIB;
- Assurer que la Stratégie Europe 2020 et ses objectifs en matière d'emploi, d'éducation, de R&D, d'environnement et de lutte contre la pauvreté soient mieux intégrés dans le Semestre européen et soient le pivot de la coordination des politiques économiques ;
- Renforcer la coordination et la surveillance des politiques de l'emploi pour atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020. Renforcer le rôle des ministres de l'Emploi dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie 2020 est un préalable indispensable pour son équilibre et son appropriation par l'ensemble des acteurs de la société, conditions indispensables à sa réussite;
- Pour faire face au défi climatique et à la nécessité de verdir l'économie, faire en sorte qu'une ligne directrice et un indicateur spécifique soient retenus en ce qui concerne le développement des emplois verts;
- Introduire une initiative phare complémentaire relative au **Fonds démographique** (voir proposition n°418) et à la thématique de l'allongement du temps de la vie, défi majeur qui fait cruellement défaut dans l'actuelle Stratégie 2020 ;
- Prévoir des mécanismes incitatifs au niveau européen pour que les Etats membres adoptent des politiques qui assurent le respect des objectifs et des lignes directrices de la Stratégie 2020.

Proposition-phare 432 : Soutenir l'enseignement et la formation

Dans une économie mondialisée, l'Europe ne pourra maintenir sa qualité de vie et les performances de son économie que si sa population est bien formée.

L'accès à une éducation de qualité et à la formation tout au long de la vie favorisent non seulement l'employabilité mais aussi l'inclusion sociale, la participation démocratique et le développement personnel. Et il ne fait aucun doute que l'une des causes principales du chômage des jeunes est l'inadéquation des qualifications.

Savez-vous que, en 2013, sur près de 6 millions de jeunes chômeurs, 30% étaient en chômage depuis plus d'un an et 7,5 millions étaient ni au travail, ni aux études, ni en formation ?

A cet égard, il est nécessaire de moderniser l'éducation pour la transformer en un instrument déterminant pour l'avenir de la jeunesse et en adaptant les programmes d'enseignement aux besoins actuels et futurs du marché du travail.

Le cdH propose de :

Continuer à dynamiser les échanges entre jeunes européens. Nous proposons de prévoir des financements supplémentaires pour permettre à plus de jeunes de bénéficier de ces programmes. Par exemple : « Erasmus+ » (le nouveau programme-cadre pour la période 2014-2020) rassemble tous les programmes européens actuels dans les domaines de l'éducation, la formation tout au long de la vie, la jeunesse et le sport. Il prévoit une augmentation de 40% du budget par rapport à la période 2007-2013. Cette augmentation significative du budget constitue donc une avancée importante;

- Développer et soutenir la mobilité des étudiants dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP) à travers la création d'un Erasmus des apprentis. L'actuel programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et en particulier le sousprogramme d'EFP Leonardo Da Vinci a déjà permis à 500.000 apprenants de l'EFP et à 225 000 étudiants de l'enseignement supérieur de profiter d'une formation par le travail dans un autre État membre, leur donnant la possibilité de développer les compétences transversales correspondant à celle recherchées par les employeurs. Une mobilité accrue des étudiants augmente la mobilité de la main d'œuvre et contribue à la création d'un marché du travail performant;
- Instaurer un Fonds de compensation de la mobilité étudiante intra-européenne qui serait alimenté par l'ensemble des Etats européens. Chaque Etat membre pourra bénéficier de ce Fonds et, par exemple, obtenir une compensation si le nombre d'étudiants étrangers sur son territoire est supérieur au nombre de ses étudiants réalisant leurs études à l'étranger;
- Définir, dans la Stratégie Europe 2020, un objectif chiffré en matière de formation tout au long de la vie (dont un taux de participation de 15% pour les travailleurs de 25 à 64 ans), voire d'augmentation des offres de formation professionnelle et ce, pour assurer une croissance réellement intelligente et des emplois de qualité;
- Garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous et réduire le décrochage scolaire. Bien que des progrès aient été réalisés, l'objectif consistant à ramener le décrochage scolaire en dessous de la barre de 10% est encore loin d'être réalisé dans de nombreux Etats membres. Pour nous, il est primordial de privilégier la logique partenariale en associant le monde éducatif, les entreprises, les partenaires sociaux et surtout le monde associatif, de l'économie sociale et des entreprises sociales;
- Promouvoir l'acquisition de compétences de base pour faciliter la recherche d'un emploi et la participation à la vie de la société. Les jeunes qui abandonnent l'école sans avoir obtenu un diplôme de base, sont les premiers à souffrir du chômage et à s'exposer à l'exclusion sociale ;
- Promouvoir l'apprentissage car il peut jouer un rôle majeur dans la transition de l'école vers le travail. Par exemple, il faut savoir que les Etats membres qui se sont dotés de programmes d'apprentissage (comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark et les Pays-Bas) sont les plus performants en termes de transition école/travail. En effet, dans la plupart des programmes d'apprentissage qui sont mis en place, la majorité des apprentis ont un emploi immédiatement après leur période de formation, la moyenne étant de 60 à 70%; dans certains cas le taux atteint 90%;
- Reconnaître le rôle de l'apprentissage non formel et mettre en place des mécanismes de validation des compétences;
- Veiller à une meilleure coordination pour l'équivalence des diplômes et à une meilleure optimalisation du système ECTS (European Credits Transfer System).

Proposition 433: Doper la recherche et l'innovation

Le bien-être de nos sociétés européennes dépendant largement de leur capacité à assurer une croissance durable, il est essentiel non seulement de continuer à investir dans la recherche et l'innovation, mais également de viser l'efficience des moyens investis en surmontant le cloisonnement des politiques nationales de recherche. Or, le rapport 2013 sur l'Espace européen de la Recherche montre que les Etats membres et les régions n'ont pas encore suffisamment réformé leurs systèmes de recherche respectifs pour arriver à un espace homogène au sein duquel les chercheurs, la connaissance scientifique et la technologie circuleraient librement.

Pour rendre l'Europe plus compétitive, faire en sorte que davantage de jeunes choisissent des filières scientifiques et techniques, le cdH propose de :

- Eriger la recherche, le développement et l'innovation en priorité politique de l'Europe et de ses
 Etats membres ;
- Atteindre l'objectif de 3 % d'investissement dans la recherche et au développement (R&D) en
 2020 comme un objectif prioritaire et de long terme. L'Europe est encore loin du compte : en
 2012, elle n'a consacré que 2,06% à la R&D;
- Créer un « Pacte pour la recherche et l'innovation » en Europe via un encouragement de la culture de l'innovation, l'utilisation à bon escient des marchés publics et des fonds structurels européens et le développement des plates-formes technologiques;
- Inciter les Etats membres à augmenter les crédits qu'ils allouent directement à la recherche et atteindre 1% en crédits budgétaires d'ici 2020 (en 2012, l'Europe investissait 0,64%); à tout le moins maintenir, voire augmenter les incitants fiscaux pour les entreprises, les universités et les organismes de recherche via notamment des mesures de diminution du précompte professionnel, et également des mesures de déduction des investissements en recherche pour les entreprises; lutter contre la fuite des cerveaux en améliorant le statut pécuniaire des chercheurs et leurs conditions de travail et de mobilité, notamment via un meilleur statut, de meilleures perspectives de carrière, une mobilité facilitée et un meilleur équipement scientifique;
- Attribuer davantage de financements à R&D dans le cadre de la Stratégie Horizon 2020 ;
- Dans le financement public de la recherche, augmenter la part consacrée à la recherche transnationale en Europe et renforcer les initiatives visant l'interopérabilité des programmes de recherche nationaux ou régionaux;
- Etre attentif à ce que les moyens européens alloués pour la Recherche soient mis en œuvre de manière à favoriser au mieux la convergence des politiques nationales de recherche ;
- Allouer les fonds européens en respectant un équilibre entre 3 piliers : la recherche de pointe (axée sur le critère d'excellence), la R&D dans les entreprises et la relève des grands défis sociétaux comme le vieillissement ou le changement climatique ;
- Développer des infrastructures européennes de classe mondiale bien coordonnées qui favorisent la recherche et la mise en réseau de la connaissance (comme le CERN ou l'Observatoire austral européen);
- Encourager les interconnexions entre secteur public et secteur privé, notamment favoriser la collaboration universités-entreprises dans la formation des doctorants et mieux préparer les porteurs d'un diplôme de doctorat au marché de l'emploi hors université;
- Simplifier les procédures administratives relatives à l'octroi et au suivi des aides pour les chercheurs et les entreprises;
- Mettre en place une coordination des politiques de recherche et d'innovation au niveau européen;
- Rendre effective la coopération renforcée en matière de brevet européen et mettre la Cour européenne des Brevets sur les rails. Au cdH, nous avons toujours plaidé en faveur de l'harmonisation des pratiques de brevetabilité dans l'espace économique européen et de la création d'un brevet communautaire unique valable dans tous les Etats membres. Ce brevet unique européen, en gestation depuis plus de trente ans, a été approuvé par le Parlement européen en décembre 2012. Il doit permettre de renforcer la protection des inventions dans l'UE et de réduire par six le coût de dépôt d'un brevet.

Proposition 434 : Soutenir les entrepreneurs

Savez-vous que, en Europe, les petites et moyennes entreprises (PME) emploient plus de 75 millions de personnes et assurent jusqu'à 80% de l'emploi dans certains secteurs d'activité ?

Par leur souplesse et leur dynamisme, les PME constituent l'élément principal de la cohésion économique et sociale d'un pays. A ce titre, elles doivent impérativement bénéficier d'un large soutien.

L'Union européenne doit tout mettre en œuvre pour favoriser leur éclosion, leur croissance, leur financement et leur transmission. D'autre part, dans toutes les législations qu'elle adopte, l'Union doit veiller à ce que le corpus législatif n'entrave pas inutilement le développement des PME par des contraintes inutiles.

Pour le cdH, il est temps d'ancrer, une fois pour toutes, les besoins des PME au cœur des politiques de l'Union européenne et de reconnaître leur rôle essentiel dans l'économie européenne. Il faut accorder une priorité aux activités qui sont réalisées au sein de l'Union européenne et consacrer une préférence européenne dans les politiques économiques et commerciales. Il est temps de prendre des mesures concrètes pour leur permettre de libérer pleinement leur potentiel de croissance et d'emploi!

- **Développer une préférence européenne** dans le cadre des politiques commerciales et économiques européennes, notamment en ce qui concerne la diplomatie économique européenne, la politique douanière, les marchés publics européens, etc.
- Améliorer les conditions-cadres dans lesquelles les entreprises européennes opèrent, stimuler l'innovation et la R&D, garantir une concurrence saine en Europe, et faciliter l'accès à de nouveaux marchés tiers pour les produits et services européens;
- Soutenir le développement des PME conformément au Small Business Act pour l'Europe, notamment par le renforcement des « Erasmus pour les jeunes entrepreneurs ». Par ces échanges, les nouveaux entrepreneurs et ceux qui aspirent à le devenir pourront tirer profit de la mobilité transfrontalière et accroître leur expérience et leurs connaissances en passant du temps dans une PME d'un autre pays;
- Mieux informer les PME des possibilités de subventions qui découlent des fonds européens dits « de cohésion », notamment pour les produits innovants ou respectueux de l'environnement;
- Inciter les Etats membres à faciliter le développement du secteur privé et à répondre aux besoins spécifiques des PME, notamment grâce à un accès plus aisé et élargi au capital à risque transfrontalier et aux financements à court et à long terme à des taux raisonnables. Il faut promouvoir de nouveaux modèles de financement pour les PME, notamment à travers la Banque européenne d'investissement;
- Insister sur l'importance des regroupements de PME autour des parcs technologiques, des laboratoires publics ou des universités, qui créent des environnements dynamiques en Europe, capables d'exploiter la connaissance scientifique et de créer des emplois fondés sur la connaissance (par exemple les « clusters » d'entreprises mais surtout les « pôles de compétitivité » créés en Wallonie);
- Pour mieux soutenir l'esprit d'entreprise, accorder rapidement une seconde chance aux entrepreneurs qui ont connu une faillite non frauduleuse.

Proposition 435: Réindustrialiser l'Europe

En Europe, le secteur industriel est actuellement mis à rude épreuve par la crise que nous connaissons depuis 2008 et ses conséquences en cascade dans tous les secteurs d'activité et de production. Mais l'industrie est tout autant sinon davantage mise en difficulté par des problèmes plus structurels, combinés à une mondialisation qui voit la montée en puissance de nouveaux acteurs tels que la Chine, l'Inde et le Brésil.

Saviez-vous que près de 3 millions d'emplois industriels (soit une perte de 10%) ont été supprimés entre 2008 et 2012 dans l'Union européenne ? Saviez-vous aussi que le secteur industriel européen emploie plus de 34 millions de personnes (et près de 60.000 en Wallonie), représente les 3/4 des exportations européennes, totalise plus de 80% des dépenses en R&D du secteur privé et fournit environ 1/5 de la production mondiale ?

Au cdH, nous sommes convaincus qu'un secteur industriel moderne et vigoureux est essentiel à la bonne santé de l'ensemble de l'économie européenne. Sans industrie forte et durable, sans une économie productive et innovante (qui reste le seul moyen d'assurer le bien-être du plus grand nombre), il est illusoire de penser réussir véritablement le redressement et le redéploiement économiques européens.

Au cdH, nous estimons que l'Europe a besoin d'une base industrielle forte pour créer de la croissance, des emplois et permettre à nos économies de continuer à innover. La nécessité d'une politique industrielle globale, au niveau de l'Union européenne, s'impose désormais de plus en plus à tous. Il faut agir !

- Défendre davantage au niveau européen la **nécessité d'une véritable politique industrielle cohérente et ambitieuse** en y impliquant les partenaires sociaux ;
- Respecter l'objectif présenté par la Commission européenne de faire remonter la production industrielle dans la création de valeur en Europe de 15% à 20% à l'horizon 2020 ;
- Considérer la politique industrielle intégrée comme un volet incontournable de la Stratégie Europe 2020 ou d'une Stratégie plus globale de Développement durable ;
- Rendre le cadre légal plus clair et prévisible pour favoriser les investissements ;
- **Promouvoir le "Made in Europe » au niveau des productions industrielles** (par exemple en matière d'acier). Autrement dit, promouvoir les productions qui ont lieu en Europe par les politiques commerciales, économiques et douanières de l'Union européenne (également lors de la conception ou de l'assemblage final);
- Imposer la réciprocité dans les relations commerciales entre l'Union européenne et ses partenaires ;
- Développer, au niveau européen, une politique forte en matière de « clustering » et de pôles de compétitivité, avec comme objectifs principaux de renforcer les partenariats entre pôles et les activités inter-clusters mais aussi de constituer de manière sélective des pôles ou des groupes de pôles leaders au niveau mondial, en particulier dans un nombre limité de secteurs clés et porteurs d'avenir;
- Soutenir budgétairement (notamment via le soutien de la Banque européenne d'investissement) les projets structurants et/ou innovants en matière industrielle à travers toute l'Europe;
- Développer une approche intégrée et coordonnée de la politique industrielle européenne au travers de chacune des diverses compétences sectorielles de l'Union européenne ;

- S'assurer que les synergies et les articulations adéquates soient mises en œuvre entre les politiques industrielles et chacune des autres politiques européennes (par exemple les politiques de cohésion, de la concurrence, de l'énergie, du marché intérieur, du commerce international, etc.);
- Réévaluer le système des aides d'Etat pour que celui-ci puisse mieux prendre en compte la pertinence des aides octroyées aux pôles de compétitivité et à leurs structures organisationnelles —en particulier dans le cadre d'une telle stratégie industrielle européenne dont l'Union européenne veut se doter.

Proposition-Phare 436 : Mener une politique énergétique et de transports fédératrice et visionnaire

Au cdH, nous estimons que la transition environnementale et énergétique qui nous attend n'est pas une contrainte mais une opportunité pour redonner un horizon collectif, susciter une adhésion populaire plus forte et faire de l'Europe le premier éco-continent de la planète.

Encore l'Europe doit-elle s'en donner les moyens!

Savez-vous que, en Belgique, le taux de dépendance énergétique atteint 74 % (la moyenne européenne s'élevant à 53,3 %) ? Savez-vous qu'en 2012, la production intérieure d'énergie primaire s'est élevée à 794 millions de tonnes équivalent pétrole, 29% provenant de l'énergie nucléaire, devant les énergies renouvelables (22%), les combustibles solides (21%), le gaz (17%) et le pétrole brut (10%) ?

Au cdH, nous voulons une transition énergétique qui se fixe des objectifs clairs : relier et mailler les territoires en respectant leurs spécificités, favoriser l'intermodalité, développer des transports du plus haut niveau technologique et environnemental au service des citoyens et des entreprises. Nous voulons une politique ambitieuse en matière de logistique de marchandises et de dessertes urbaines, périurbaines et locales. Nous voulons repenser les chaînes logistiques maritime/chemin de fers/autoroutes en complémentarité et non plus en concurrence, en remettant à plat la chaîne logistique selon le paramètre d'éco-responsabilité. Il faut transformer l'actuelle mosaïque de routes, de voies ferrées, d'aéroports et de canaux en un réseau de transport européen unifié!

C'est dès maintenant qu'il faut s'engager dans la transition énergétique. Et il faut le faire en prenant des mesures décisives pour assurer, à terme, l'indépendance énergétique des 28 Etats membres, pour diversifier leurs sources de production en misant sur les énergies renouvelables, réduire nos consommations, encourager les nouvelles technologies de stockage d'énergies intermittentes et favoriser de nouvelles politiques en matière d'interconnexion des réseaux et de mobilité transeuropéens.

- Créer un marché unique de l'énergie au niveau européen pour réduire la dépendance énergétique du continent, renforcer l'efficacité énergétique et améliorer l'offre de prix avantageux;
- Mettre sur pied une « Communauté européenne des énergies », autrement dit, une coopération renforcée rendue possible par les Traités actuels qui permettra le développement de la rentabilité industrielle;
- Agir de manière concertée et cohérente entre Etats membres en matière de sécurité d'approvisionnement énergétique et d'organisation du marché. Tant au niveau interne à l'Union européenne (avec un soutien accru aux policy-mix, aux énergies renouvelables et aux

- exemples d'interconnexions) qu'externe (faire en sorte que l'Union européenne parle d'une seule voix avec ses principaux fournisseurs internationaux) (voir proposition n°443) ;
- Mettre en œuvre tous les leviers nécessaires à la transition énergétique (politiques publiques, réglementations et fiscalité);
- Mener une véritable Stratégie européenne de mobilité, de transport de fret, de développement des réseaux alternatifs en favorisant la mise en réseau et l'interconnexion des réseaux d'énergie, de transport (ferroviaires, fluviaux) et de télécommunications;
- Développer les infrastructures qui supposent d'importants secteurs industriels et services publics en réseau – notamment les services énergétiques et de transport tels que les réseaux ferroviaires transeuropéens, ainsi que les communications électroniques telles que l'accès à haut débit, sur tout le territoire de l'Union européenne parce qu'il s'agit de leviers pour la compétitivité, la croissance et l'emploi;
- Privilégier les alternatives à la route et à l'aérien ainsi qu'aux modes de transports aux plus faibles impacts environnementaux et donner la priorité à l'optimisation des réseaux existants plutôt qu'à la construction de nouvelles infrastructures;
- Encourager les projets d'infrastructure prévus dans le cadre financier 2014-2020 et intégrer le transport par voies navigables intérieures dans les corridors multimodaux, en particulier le corridor Mer du Nord. L'objectif principal est de construire le canal entre la Seine et l'Escaut qui permettra de connecter les eaux fluviales belges avec le nord de la France;
- Renforcer les moyens budgétaires alloués à l'Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (AE RTE-T) qui assure la mise en œuvre et la gestion techniques et financières du programme du réseau transeuropéen de transport;
- Continuer les efforts actuellement menés pour atteindre l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans le transport à l'horizon 2020. Ces efforts se situent essentiellement sur la mise en place d'un cadre légal stable et en même temps évolutif en fonction des développements technologiques en la matière, et sur les mécanismes de soutien pour stimuler le développement des biocarburants de la deuxième génération plus respectueux de l'environnement et de la filière alimentaire;
- Créer un partenariat euro-méditerranéen de l'énergie qui soit axé sur le développement des énergies renouvelables.

Action 3 : Parachever l'Union économique et monétaire

L'Union économique et monétaire européenne (UEM) a été instaurée en 1992 à la suite de la signature du Traité de Maastricht. Cette Union se compose de deux « espaces » : celui de la zone euro qui comprend les Etats membres (18 au total, dont la Belgique) qui partagent une monnaie commune – l'euro - et celui du Mécanisme de taux de Change Européen II (MCE II) qui stabilise les devises des pays sans l'euro, sous l'autorité de la Banque centrale européenne (BCE).

Les avantages de l'euro sont nombreux : en plus de faciliter la vie des Européens qui voyagent, il a apporté de la stabilité et de la croissance tout en garantissant des taux d'intérêt faibles et la disparition des frais de change. Au niveau macroéconomique, la monnaie unique a même porté l'Union européenne au rang des premières puissances commerciales mondiales grâce à une monnaie forte et des échanges internationaux facilités.

Mais ces dernières années, la crise économique a démontré que, même si l'euro avait pu faire office de bouclier face aux chocs économiques extérieurs, une seule monnaie commune n'était pas suffisante pour faire face à la violence des tempêtes économiques et financières.

Preuve en est : au plus fort de la crise de la dette souveraine, les Etats membres - réunis au sein du Conseil européen -, ont dû prendre des décisions en matière de gouvernance économique en toute urgence.

Il ont dû, en l'espace de deux ans, à la fois payer les pots-cassés de « l'avant-crise » (par exemple : en devant remettre la Grèce à flots après avoir fermé les yeux pendant des années sur la complaisance d'Athènes en matière de politique budgétaire) ; ils ont dû, en plein cœur de la crise, parer au plus pressé et pallier les manquements d'une gouvernance économique européenne intrinsèquement faible (car, au lendemain du Traité de Maastricht, si les dirigeants européens ont décidé d'une monnaie commune, ils ont aussi voulu conserver leur souveraineté nationale en matière économique, budgétaire et fiscale. Raison pour laquelle, en 2003, à défaut de sanctions, la France et l'Allemagne ne se sont pas senties tenues de respecter leurs engagements en matière budgétaire) et ils ont dû anticiper « l'après-crise » (en improvisant la création de mécanismes de gestion et de résolution des crises qui faisaient jusqu'alors toujours défaut à la zone euro, en négociant au forceps un nouveau Traité de consolidation économique et budgétaire, etc.)

Le moins que l'on puisse dire, c'est que toutes ces décisions ne se sont pas révélées opportunes : ainsi, les politiques d'austérité n'ont pas fonctionné et ont été beaucoup trop fortes dans de nombreux pays où les conséquences sociales et humaines ont été dramatiques mais surtout, elles n'ont pas permis la politique de relance des investissements tant attendue. Or, en temps de crise, c'est là que le bât blesse et qu'il faut agir.

Au cdH, nous considérons qu'il est aujourd'hui capital de consolider la zone euro dont les apports ont été essentiels pour éviter le naufrage complet de certains Etats membres. Il faut doter la gouvernance européenne des outils nécessaires à une politique économique efficace. A ce titre, l'introduction d'un mécanisme d'assurance européen contre le chômage (voir notre proposition phare n°415) aurait un effet contracyclique permettant aux Etats membres qui subissent un choc économique important de préserver leur système d'indemnisation de chômage et de développer leur politique d'emploi. Cela implique également de franchir le seuil de l'intégration politique qui, seul, permettra de conférer à l'eurozone la même marge de manœuvre dont bénéficie aujourd'hui, par exemple la Chine et les Etats-Unis, les plus grands partenaires économiques de l'Europe. Pour nous, le choix est clair : soit les Etats membres de la zone euro décident de transferts de souveraineté comme nous le préconisons. Soit ils sont condamnés à l'impuissance et donc à la désintégration sous la pression de leurs divergences internes.

- Dans le cadre du Pacte européen de stabilité et de croissance, définir avec la Commission européenne et Eurostat une définition commune et rigoureuse de ce qu'est un investissement productif. Car, depuis toujours, le Pacte de stabilité s'est avéré fondamentalement déficient. Il ne fait, par exemple, aucune distinction entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement. Or, l'investissement est une composante essentielle des stratégies visant à accroître le potentiel de croissance de l'économie européenne;
- Renforcer le Mécanisme européen de stabilité (MES). Il faut confier au MES le mandat de différencier les Etats membres qui font face à des défis de solvabilité ou des défis de liquidité. Il faut augmenter ses moyens financiers et rendre son combat contre la spéculation plus efficace;
- Etats solvables. Dans les années 1990 et sous la pression de l'Allemagne, le Traité de Maastricht avait explicitement interdit à la BCE de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » à l'égard des Etats membres, un rôle qui est pourtant traditionnellement dévolu aux banques centrales. Qui plus est, aucun mécanisme de substitution n'avait été prévu. Résultat : quand la crise des dettes publiques a éclaté, l'Europe a dû décider dans l'urgence et a créé un Fonds européen de stabilité financière. Mais, le temps que ce Fonds soit mis en place et puisse rassembler les moyens financiers et techniques nécessaires, la crise de liquidités s'est transformée en crise de solvabilité bien plus dévastatrice. Au cdH, nous pensons qu'investir la BCE de ce nouveau mandat permettrait de constituer un pare-feu efficace contre les attaques spéculatives sur les dettes souveraines des Etats membres. Ce mandat pourra être mis en œuvre soit en avalisant le mécanisme OMT (Opérations monétaires sur titres) actuel, soit en dotant le MES (Mécanisme européen de stabilité) d'une licence bancaire ;
- Donner plus d'espace et de moyens d'actions à la Banque centrale européenne pour qu'elle puisse agir. Dans cette optique, il importe de donner à la BCE une mission plus vaste qui ne se limite pas à contrôler l'inflation mais qui soit davantage attentive à l'emploi, à la croissance durable et au progrès social (et en particulier, la promotion de l'emploi);
- Faciliter la coordination des évolutions de compétitivité des Etats membres de la zone euro, en encourageant un dialogue social au niveau européen et en encadrant ce dialogue d'une analyse des évolutions salariales et de productivités dans les différents Etats membres de l'eurozone;
- Profiter de la négociation du nouveau Pacte pour la croissance que nous voulons (chapitre 2, action 2) pour **créer un véritable gouvernement économique de la zone euro**. Les Etats membres doivent pouvoir définir ensemble les grandes orientations de la politique économique, budgétaire et financière en Europe ;
- Mutualiser les dettes des Etats membres de la zone euro. La mutualisation à grande échelle des dettes des Etats membres de la zone euro constitue une étape décisive dans l'intégration européenne et incarne une forme certaine de solidarité entre les peuples européens. Elle permettrait de réduire la charge de la dette des Etats de la zone euro et facilitera leurs redressements et assainissements budgétaires tout en soutenant la consommation des ménages et donc la relance de l'économie européenne. Elle passera notamment par l'émission d'eurobonds (ou euro-obligations) qui permettront aux Etats membres de la zone euro, faisant face à des difficultés de financement de leur dette, de pouvoir s'appuyer sur l'Europe et sa solidité financière pour accéder au financement et à de meilleurs taux. Les modalités dites techniques de ce système, par exemple leur maturité courte (appelés "Euro-bills") ou longue, pour tout ou partie de la dette nationale, doivent être définies de manière à favoriser la convergence, au sein de la zone euro, des modèles économiques, sociaux, fiscaux et de développement humain. En pratique, cela implique l'utilisation d'indicateurs non seulement de

croissance économique, mais aussi d'indicateurs complémentaires de qualité de vie et d'environnement.

Action 4. Respecter l'environnement et les consommateurs

Court-termiste, productiviste, inégalitaire, polluant, bref insoutenable, notre modèle de croissance actuel est à bout de souffle! Depuis des décennies, notre mode de vie et de consommation occidental, qui se généralise à l'échelle de la planète, détruit notre environnement, la biodiversité et met en péril les générations futures.

Or, vivre en harmonie avec son environnement est indispensable pour que les êtres humains puissent s'épanouir et trouver un réel équilibre tant sur le plan individuel que collectif. Au cdH, nous voulons une Europe plus respectueuse de l'environnement et des consommateurs.

Il faut une Europe qui se fixe des objectifs ambitieux en matière climatique, qui lutte contre le dumping environnemental, qui soit garante de la santé de tous, qui protège la biodiversité, qui défende mieux les consommateurs européens et qui soutienne une agriculture de qualité et le développement des territoires (voir nos propositions ci-dessous).

<u>Proposition 437 : Se fixer des objectifs ambitieux en matière climatique</u>

En matière climatique, un accord mondial a été trouvé pour limiter la hausse moyenne des températures à 2 degrés par rapport à l'ère préindustrielle, seuil au-delà duquel les effets résultant du changement climatique seraient irréversibles et imprévisibles.

Pour se donner une chance d'y parvenir, les pays industrialisés - l'Union européenne en tête - se sont engagés à réduire de 80 à 95% leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990.

Au cdH, nous pensons que pour réaliser les investissements nécessaires de manière efficiente, il est essentiel que les efforts à fournir soient planifiés de manière progressive dans le temps et de fixer des objectifs intermédiaires aux horizons 2030 et 2040.

Nous sommes également convaincus que toute politique climatique à moyen et à long terme ne peut se concevoir sans une politique énergétique coordonnée, dont les objectifs rejoignent et renforcent les mesures prises pour baisser nos émissions de GES.

C'est la raison pour laquelle, nous considérons au cdH que l'évolution progressive de notre économie vers une économie bas carbone comme une occasion unique pour réduire notre dépendance énergétique vis-à-vis de pays tiers, pour développer nos ressources propres (essentiellement les énergies renouvelables), pour réduire notre consommation et donc nos factures et pour créer des centaines de milliers d'emplois non-délocalisables sur notre continent dans les filières porteuses des énergies vertes et de l'efficacité énergétique.

Pour inciter les investissements, tant privés que publics, nécessaires à la modernisation de notre système énergétique, une trajectoire claire avec des objectifs chiffrés à moyen et à long terme est absolument indispensable. Il faut un cadre clair qui donnera la sécurité réglementaire nécessaire pour amener les investisseurs vers ces secteurs, confortant ainsi, via l'innovation technologique, notre rôle de leader mondial en termes de recherche et de développement dans les énergies non carbonées.

Parallèlement à ces objectifs, nous souhaitons moderniser les réseaux et les infrastructures d'énergie et d'électricité, pour pouvoir mieux absorber, sans pertes inutiles, l'énergie de plus en plus conséquente provenant de sources renouvelables. Il faut également concentrer les subsides et les

mesures de soutien publiques sur les sources d'énergie dont le développement technologique ne leur permet pas encore d'être compétitives sur le marché de l'énergie.

Le cdH propose de :

- Dans le cadre du Paquet Energie/climat à l'horizon 2030, doter l'Union européenne d'objectifs à atteindre en termes de réduction de GES, d'énergies renouvelables, de mix énergétique et d'efficacité énergétique qui puissent nous mettre sur la trajectoire d'objectifs de long terme. En effet, les objectifs contenus dans le cadre de la Stratégie 2020 (qui vise à atteindre 20% de réduction des émissions de GES, 20% d'énergies renouvelables et 20% d'efficacité énergétique en 2020) seront atteints (voire même légèrement dépassés en ce qui concerne les GES et les énergies renouvelables et presque atteints en matière d'efficacité énergétique). Il faudra traduire ces nouveaux objectifs européens en objectifs nationaux, pour chaque Etat membre, en fonction de leurs propres capacités, tant financières que technologiques. Il faut réduire d'au moins 50% nos émissions de GES, introduire une part de renouvelables de 35% dans notre mix énergétique et viser une baisse de notre consommation d'énergie de 40%.
- Agir au niveau européen, national, régional et local pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique. Nous devons nous préparer dès maintenant aux impacts des changements climatiques prévus pour les prochaines décennies. La question n'est malheureusement plus de savoir « si » les températures vont augmenter de manière significative, mais plutôt « quand » seront atteints en Belgique les caps des 1°C, 1,5°C, voire 2°C ou 3°C supplémentaires par rapport à la température moyenne actuelle, et « comment » ces hausses vont se traduire sur le plan des précipitations, des variations saisonnières et des événements climatiques. Il faut mettre en œuvre au niveau local, régional, national et européen des « agendas 1234 », c'est-à-dire des plans d'action pluriannuels, comprenant des mesures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la santé, de l'habitat ou encore de l'agriculture, pour s'adapter à une hausse des températures de 1,2,3 ou 4°C. Ces plans seront ajustés en fonction des nouvelles projections calculées par les experts scientifiques. Ils seront élaborés sur base participative, afin d'évaluer l'acceptabilité des mesures pour la population ;
- Achever au plus vite le marché européen de l'énergie (voir proposition n°436);
- Améliorer sans délai les interconnexions des réseaux intra européens ;
- Moderniser nos réseaux de transport d'énergie et d'électricité;
- Encourager les initiatives locales et régionales de développement de sources d'énergies renouvelables.

Enfin, pour réduire ses émissions de GES, l'Union européenne s'est munie d'un système d'échange de quotas d'émission (SEQE), une sorte de marché européen du carbone, dont l'efficacité a toutefois été altérée par la crise économique. Le surplus conséquent de quotas dû à la baisse de nos activités industrielles lors des dernières années de crise économique a fait fortement chuter le prix de la tonne de carbone. Le prix extrêmement faible du carbone sur le marché européen n'incite pas les entreprises à investir dans la réduction de leurs émissions de GES, préférant acheter des quotas à bas prix.

Cependant, il faut éviter les fuites de carbone (et les délocalisations des entreprises européennes qui sont fortement émettrices de GES vers des pays non réglementés en la matière), qui ne sont bénéfiques ni pour notre compétitivité, ni pour l'environnement de notre planète.

Au cdH, nous souhaitons également mieux répartir la charge de réduction des émissions de GES entre les différents secteurs économiques. Actuellement, les secteurs soumis au SEQE représentent à peu près 40% des émissions européennes totales de GES. 60% de ces émissions proviennent donc de

secteurs non soumis au SEQE, et dont les objectifs de réduction sont inférieurs à ceux qui pèsent sur les secteurs soumis au marché européen du carbone.

Le cdH propose de :

- Réformer structurellement le Système d'échange des quotas d'émissions qui permettrait de réduire progressivement le nombre de quotas mis sur le marché et de s'adapter automatiquement aux fluctuations économiques et donc à l'activité industrielle de notre continent;
- Prévoir un calendrier clair permettant aux entreprises et aux investisseurs d'anticiper les évolutions futures des conditions de production ;
- Maintenir les exceptions et les quotas gratuits pour certaines industries tant qu'un accord mondial de réduction de GES ne garantit pas une saine concurrence et un contexte réglementaire égal en la matière dans l'ensemble des pays de la planète ;
- Adopter des objectifs de réduction plus importants, au niveau européen d'abord, répartis entre Etats membre ensuite, pour les secteurs non soumis au SEQE afin de répartir de manière plus équitable les efforts de réduction d'émissions de GES.

<u>Proposition 438 : Lutter contre le dumping environnemental</u>

Le dumping environnemental est le fait d'établir des règles environnementales moins contraignantes que celles qui s'appliquent dans les pays où l'on exporte ses produits pour produire à moindre coût et ainsi favoriser les entreprises locales par rapport à leurs concurrents implantés à l'étranger.

Au cdH, nous ne voulons pas éternellement opposer l'économie et la compétitivité à l'environnement. Bien au contraire, l'exigence environnementale peut être utilisée comme un levier permettant de favoriser l'activité économique et l'emploi, d'améliorer le bien-être et de réduire les inégalités sociales.

Pour lutter contre le dumping environnemental, le cdH propose de :

- Renforcer progressivement les normes européennes quant aux conditions de production des produits et harmoniser ces normes au niveau de l'ensemble des Etats membres afin d'éviter toute concurrence au moins-disant environnemental au sein de l'économie européenne ;
- Resserrer progressivement selon un planning pluri-annuel établi et identifié les quotas d'émission des secteurs industriel et du transport, en accompagnant cette évolution par des mesures d'accompagnement en ce qui concerne la recherche d'une meilleure efficience énergétique pour ces activités, ainsi qu'en veillant à la spécificité de celles-ci ;
- **Instaurer des écluses sociales et environnementales** aux frontières de l'Europe (cfr. proposition infra);
- Défendre au niveau européen le maintien des outils de gestion de marchés agricoles (restriction d'accès au marché, quotas d'importation, droits de douanes, etc.) dans la mesure où ils se justifient par des enjeux environnementaux et de santé publique ;
- Soutenir la concrétisation des recommandations contenues dans le rapport Caspary du 27 septembre 2011, notamment en ce qui concerne l'insertion systématique d'une série de normes environnementales dans tous les accords de libre-échange que l'Union européenne négocie avec des Etats tiers.

Proposition 439 : Garantir la santé de tous

Au cdH, nous voulons avancer vers une Europe de la santé.

Pour nous, il est primordial de combattre les inégalités et de rétablir plus de solidarité entre les citoyens en matière de santé. Il faut un cadre collectif européen en matière de soins de santé qui rende tangible et effectif le principe de solidarité.

Nous voulons mettre sur pied une Stratégie européenne globale en matière de santé dont les maîtres-mots seraient : universalité, accessibilité, durabilité et qualité. Cette Stratégie européenne se focaliserait sur la lutte contre le cancer, la qualité et sécurité des soins, la gestion des flux de professionnels de la santé, l'organisation de la prévention des maladies au niveau européen, la gestion de la lutte contre les catastrophes sanitaires et la salubrité de l'environnement dans lequel nous évoluons.

- Plaider pour une politique européenne de prévention des catastrophes et des épidémies;
- Mieux développer la politique de coordination des régimes de sécurité sociale en privilégiant l'adoption des textes à la majorité qualifiée;
- Créer un cadre juridique européen pour les mutualités qui aiderait à reconnaitre et promouvoir la mutuelle comme modèle économique alternatif, modèle qui s'est avéré résiliant en période de crise;
- Réviser la directive sur les droits des patients en matière d'accès aux soins transfrontaliers adoptée en 2011. Cette directive renforce la coopération entre les Etats membres dans le domaine des soins de santé. Toutefois, elle maintient le recours à une double procédure de remboursement des soins à l'étranger, et par conséquent, vient complexifier les problèmes d'accès aux soins et la gestion des dossiers par les organismes de sécurité sociale;
- Créer une Agence européenne de détermination des prix des médicaments. La création d'une telle agence permettra de fournir une information claire et simple pour les patients et l'établissement d'un prix unique du médicament au sein de l'Union européenne;
- Adopter de nouvelles politiques et renforcer les politiques existantes de manière à protéger les citoyens européens et la nature, y compris les pollinisateurs, tels que les abeilles, des effets nocifs des produits chimiques. Une attention particulière devrait être accordée aux substances extrêmement préoccupantes, aux perturbateurs endocriniens, aux effets cocktails des combinaisons chimiques et aux nanomatériaux;
- Adopter des mesures pour réduire l'utilisation de pesticides et des substances médicamenteuses problématiques pour la santé et l'environnement en Europe ;
- Mettre en œuvre la substitution obligatoire des substances chimiques dangereuses;
- Mettre en place un encadrement commercial légal via une procédure d'agrément et un contrôle pour les produits phytosanitaires et engrais (azote et phosphore);
- Approuver, d'ici 2015, une nouvelle politique visant à diminuer le niveau global de la pollution de l'air, tant intérieur qu'extérieur;
- Mettre en place un cadre politique étendu et dynamique pour les produits et les déchets qui transformera le marché, encouragera l'innovation et fera évoluer les dépenses des consommateurs aujourd'hui allouées aux matières premières et produits et processus intensifs en énergie vers des produits et processus efficaces et de haute technologie;
- Renforcer les normes européennes de qualité de l'air de manière à ce qu'elles soient mieux alignées sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé ;

- Soutenir l'émergence de nouveaux outils européens qui garantissent aux citoyens et associations environnementales le droit de l'accès public à l'information, de la participation du public aux processus décisionnels et de l'accès à la justice en matière d'environnement;
- S'opposer à l'exploration du gaz de schiste. Au cdH, nous déplorons le cadre opérationnel fragmenté et de plus en plus complexe au sein de l'Union européenne. Certains Etats membres comme le Royaume-Uni, le Danemark, la Pologne et la Roumanie développent déjà des projets d'exploration. Au cdH, nous considérons que l'un des risques majeurs de la fracturation hydraulique demeurera toujours la contamination des ressources en eau. Les émissions de méthane, si elles ne sont pas captées, peuvent affecter aussi la qualité de l'air ambiant. Nous ne voulons pas mettre en péril la santé des citoyens!

Proposition 440 : Protéger la biodiversité

- Accomplir les objectifs stratégiques de l'Union européenne en matière de biodiversité ;
- Financer la lutte contre l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale ;
- Mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur la diversité biologique ;
- Empêcher le déclin du réseau européen d'aires protégées ;
- Mettre un terme au commerce du bois illégal en garantissant la mise en œuvre appropriée du Règlement de l'Union européenne sur le bois et en remédiant aux failles de la législation actuelle;
- **Préserver la propreté et la salubrité de l'eau douce en Europe et dans le monde** en rétablissant le bon état écologique des cours d'eau et lacs européens, en protégeant et en restaurant les écosystèmes marins, en promouvant une gestion durable de l'eau dans le monde entier ;
- Protéger efficacement les zones Natura 2000 en mer avec des plans de gestion concrets;
- Poursuivre l'objectif de mettre un terme à la surpêche et adopter des législations protectrices de la faune marine. Selon Eurostat, 68 % des réserves de poissons de l'Union européenne sont en surpêche. Ce chiffre grimpe à 80 % en ce qui concerne les réserves halieutiques de la Méditerranée;
- Combattre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée ;
- Interdire totalement la pratique du rejet de poissons en mer du fait de leur espèce ou de leur taille étant donné que la plupart de ces poissons rejetés en mer meurent ;
- **Fixer des quotas de pêche durables**. Autrement dit, les pêcheurs devront respecter le "rendement maximal durable", c'est-à-dire ne pas pêcher plus que ce qu'un stock donné peut produire en une année déterminée. L'objectif étant de reconstituer et de maintenir les stocks de poissons au-delà des niveaux de rendement maximal durable ;
- Interdire les chaluts réputés très destructeurs pour les fonds marins, c'est-à-dire la pêche intensive à l'aide d'un filet de plusieurs mètres dans les zones profondes. Au cdH, nous pensons que la pêche en eau profonde n'est pas durable en raison de la consommation en carburant qui dépasse l'entendement (un demi-litre de gasoil pour un kilo pêché!), des stocks de poissons qui n'ont pas le temps de se régénérer, etc.
- Faire en sorte que l'Europe exhorte les pays voisins avec qui elle a signé un accord de partage des stocks, comme l'Islande ou la Norvège, à prôner une pêche plus durable.

Proposition 441: Mieux défendre les consommateurs européens

Les consommateurs européens sont aujourd'hui plus de 500 millions. Les défendre et les protéger correctement contribue à l'amélioration de leur qualité de vie.

Les enjeux du marché unique ne cessent d'évoluer avec le développement de l'« e-shopping » et des nouvelles technologies intégrées au système alimentaire. La législation européenne *doi*t accompagner ces mutations dans l'intérêt des consommateurs pour que ceux-ci gardent confiance dans le marché.

Au cdH, nous voulons nous assurer que les consommateurs soient protégés efficacement contre les pratiques commerciales déloyales ou abusives et contre les produits qui leur poseraient un risque de santé ou de sécurité.

Savez-vous, par exemple, qu'en raison des frais exorbitants liés à l'utilisation d'un téléphone portable à l'étranger, les Européens utilisent beaucoup moins leur téléphone lorsqu'ils sont loin de chez eux ? Un sondage Eurobaromètre précise que la moitié d'entre eux n'envoient aucun e-mail avec leur téléphone lorsqu'ils se trouvent dans un autre Etat membre. Seuls 9% des Européens envoient et reçoivent des courriels aussi souvent que dans leur pays. Au cdH, nous voulons impérativement réduire les coûts du « roaming » !

Un autre sujet d'importance à nos yeux, c'est la lutte contre l'obsolescence programmée des produits consommés. Combien d'entre vous ont déjà acheté une imprimante, un téléphone portable ou un lave-vaisselle, et déploré leur défectuosité après un nombre limité d'utilisations ?

Au cdH, nous voulons condamner les pratiques d'obsolescence programmée. Nous voulons que l'Europe émette un signal fort sur la durabilité des produits !

- Protéger les consommateurs appartenant à des groupes vulnérables (tels que les enfants et les personnes âgées). Il est absolument nécessaire que les consommateurs vulnérables bénéficient d'une meilleure protection, particulièrement en matière de transport, de services financiers, d'énergie et de TIC. Des mesures doivent être prises au niveau de l'Union européenne et des Etats membres pour apporter des garanties suffisantes pour les protéger;
- En ce qui concerne le commerce sur internet, il faut garantir la qualité, la sécurité, la traçabilité et l'authenticité des produits, s'assurer de l'absence de toute pratique malhonnête ou déloyale et respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles, en garantissant, le cas échéant, que le consommateur a consenti de façon éclairée et explicite à l'exploitation de ses données personnelles;
- Demander à la Commission européenne de légiférer en matière d'achat de contenu numérique dans l'environnement numérique et de modalités de promotion de la vente de biens et de services dans l'environnement numérique pour renforcer la confiance des consommateurs et pour que ceux-ci sachent comment défendre leurs droits et engager une procédure de règlement des litiges lorsqu'ils ont acquis un service ou un produit de mauvaise qualité;
- Accorder une attention particulière à la protection des consommateurs dans le secteur des crédits à court terme pour que ceux qui contractent ces produits financiers prennent conscience de leurs obligations et des risques encourus;
- Eliminer les redevances d'itinérance en ce qui concerne la téléphonie mobile;
- Mettre sur pied un cadre juridique relatif aux recours collectifs européens;
- Mieux lutter contre les produits contrefaits. A l'heure actuelle, la contrefaçon représente 5 à 9 % du commerce mondial (dont 12 % du marché mondial du jouet, 10 % du marché mondial de la parfumerie et des cosmétiques et 5 à 10 % du marché européen des pièces de rechange automobiles);

- Renforcer les moyens de l'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage ;
- Exiger l'affichage de la durée de vie des produits, ainsi, qu'à titre expérimental, d'un prix à l'année d'utilisation ;
- Interdire les stratégies d'obsolescence programmée des appareils mises en place par les industriels ;
- Imposer l'extension des garanties minimales des appareils ;
- Faciliter l'accès aux pièces détachées nécessaires à la réparation d'un produit ;
- Mettre sur pied un Observatoire européen de l'obsolescence programmée des produits.

Proposition-phare 442 : Soutenir une agriculture de qualité et le développement des territoires

L'agriculture est avant tout nourricière. Elle est fondamentale tant dans sa composante élevage que culture : elle conditionne l'accès à une alimentation de qualité et en suffisance pour tous les êtres humains présents et à venir. C'est pourquoi, pour le cdH, l'agriculture reste d'abord un secteur économique essentiel qui ne peut devenir l'objet de spéculation de quelques grands conglomérats par l'entremise de technologies, de l'accaparement du foncier ou de la pression des industries agroalimentaires. L'agriculture doit, au travers d'un dialogue et d'une concertation structurée, trouver toute sa place comme acteur respecté de la filière alimentaire. Le commerce international des produits agricoles doit en outre être encadré par des normes et par des règles spécifiques qui favorisent l'autonomie la souveraineté alimentaire de chaque région du monde et interdisent les spéculations financières meurtrières. Enfin, l'agriculture doit vivre en symbiose avec la nature : elle est un acteur clé de l'entretien et de la préservation de notre environnement naturel. Celui-ci conditionne la pérennité de l'agriculture.

Réinvestir dans l'agriculteur signifie aussi défendre les travailleurs du secteur agricole. Ils ne représentent aujourd'hui plus que 2,5 % de la population active. Une diminution forte du coût du travail doit permettre de stabiliser, voire recréer et dynamiser l'emploi dans ce secteur, d'assurer des revenus décents aux agriculteurs, et de favoriser, en aval de la production agricole, la création de nouveaux emplois. A côté des marchés européens actuels, il faut encourager le développement de circuits courts (notamment par le biais des coopératives et à partir de normes de qualité propres et différenciées) et la diversification de l'activité agricole qui permettent de renouer le contact entre les producteurs et les consommateurs au bénéfice des uns comme des autres. Il convient aussi de poursuivre les efforts pour accroître la valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle aussi génératrice de croissance et d'emplois.

Le cdH confirme à cet égard son adhésion à tous les objectifs de création de la politique agricole commune (PAC), à savoir :

- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;
- Accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique ;
- Stabiliser les marchés agricoles ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements ;
- Assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

Savez-vous que plus de 24 % des adultes Britanniques souffrent d'obésité, de même que 23 % des Irlandais et 22 % de Luxembourgeois contre 16 % des Espagnols, 15 % des Belges et des Allemands, 11 % des Français et seulement 8 % des Roumains ?

Une production agricole minimisant les apports extérieurs, organisée à une échelle familiale et consommée à une distance raisonnable, est de nature à contribuer à une alimentation saine. Au cdH, nous souhaitons favoriser l'évolution de nos modes de consommation et la réduction de notre empreinte écologique liée à l'alimentation.

Pour enrayer cette évolution, le Parlement européen a voté, au cours de la législature précédente, plusieurs initiatives relatives à l'étiquetage des produits alimentaires pour mieux informer les consommateurs sur la composition nutritionnelle des aliments. L'Europe a également interdit les allégations trompeuses présentes sur certaines marchandises: « sans sucres ajoutés » pour les jus de fruit contenant de la saccarine, « diététique » pour les produits qui entretiennent une confusion entre les aliments de régime et ceux pour les personnes diabétiques, etc.

- Défendre l' « exception agricole » en ce qui concerne les échanges commerciaux entre grands blocs de pays afin d'assurer à chaque région du monde sa souveraineté alimentaire, pour assurer une alimentation en quantité et qualité suffisantes à ses habitants et le respect de ses choix éthiques (santé humaine, utilisation d'antibiotiques, bien-être animal, etc.);
- Fixer, au niveau international, de règles strictes visant à empêcher les jeux purement spéculatifs sur les productions agricoles alimentaires, dans la logique de l'initiative du G20 et de son Agricultural Market International System sur la transparence des données publiques en matière de prix, de productions, de récoltes et de stocks;
- Appliquer les nouvelles règles européennes relatives aux organisations de marchés et de concurrence, notamment afin de faciliter le regroupement des producteurs; ces organisations doivent être autorisées à définir elles-mêmes des capacités de production sur les moyen et long termes et à négocier collectivement des références de prix de vente avec un poids égal à celui de l'agro-industrie;
- Protéger l'acquis communautaire dans le respect des normes humaines, sociales, environnementales et monétaires ;
- Renforcer les droits des agriculteurs d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences, de les protéger des contaminations génétiques et de la biopiraterie et d'accéder à toute la diversité des semences librement reproductibles disponible;
- Dans l'attente de la mise en place de véritables écluses sociales et environnementales aux frontières de l'Europe (voir proposition n°449), maintenir les aides directes aux agriculteurs telles que négociées pour le 1^{er} pilier PAC, y compris les aides couplées au secteur bovin ;
- Continuer à prendre en compte, dans les montants alloués par la PAC, la valeur agronomique du foncier (régions défavorisées) et les prix des terrains agricole (variables par pays et régions);
- Continuer à garantir les droits communs sur les ressources essentielles et veiller à leur respect, sans céder à l'appel d'un accroissement de leur commercialisation. Il faut également veiller à ce que les nouveaux cadres politiques et réglementations européens puissent promouvoir un système de production économique basé sur la gestion et l'usage commun, au lieu de se focaliser uniquement sur les ventes et les brevets;

- Encadrer strictement les droits privatifs sur la sélection des espèces et variétés et de garantir l'accessibilité à l'ensemble des agriculteurs et particuliers des semences et races constituant un « bien public » ;
- Refonder les procédures de l'Agence européenne pour la Sécurité Alimentaire (EFSA) et les protocoles techniques utilisés pour évaluer les demandes d'autorisation d'OGM et de nouvelles biotechnologies au sein de l'Union européenne. Pour le cdH, le système actuel d'autorisation n'est pas assez strict pour protéger les consommateurs et les agriculteurs contre les risques potentiels tant environnementaux, sanitaires qu'économiques ; dans l'attente de cette réforme de l'EFSA, établir un moratoire pour toute nouvelle demande d'OGM, tant à l'importation qu'à la mise en culture ;
- Augmenter la participation financière de l'Union européenne aux nouveaux programmes de recherche indépendants visant à l'amélioration des rendements des cultures biologiques et à la diminution des prix de revient de l'agriculture biologique ;
- Impliquer le Parlement européen dans la procédure d'autorisation des OGM. Le Parlement européen représente les citoyens et c'est plus de 61% des Européens qui disent ne pas vouloir d'OGM dans leur assiette. Une question aussi sensible que les OGM doit toujours être soumise à l'approbation des députés européens ;
- Sensibiliser davantage les consommateurs, notamment grâce à un étiquetage plus clair (identification des ingrédients OGM, traçabilité des viandes dans les plats préparés...) et au soutien des initiatives citoyennes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable;
- Soutenir la souveraineté alimentaire européenne, encourager le développement de culture protéique en circuits courts et faciliter la commercialisation des produits agricole vers les marchés locaux et régionaux.

Chapitre 3. Faire de l'Europe le moteur du développement humain au plan mondial !

Savez-vous que l'Union européenne est la plus grande donatrice d'aide au développement et la deuxième plus grande puissance militaire au monde ? Et qu'elle représente également l'une des premières puissances commerciale au monde (avec un quart des échanges mondiaux), disposant d'un marché de plus de 500 millions de consommateurs et dont le PIB nominal combiné de ses 28 Etats membres (estimé à 15.9 milliards de dollars), est aujourd'hui le plus élevé du monde (dépassant celui des Etats-Unis)?

L'Union européenne peine à s'affirmer comme puissance politique. L'Europe semble se chercher et peine à se trouver. Ses divisions internes l'empêchent de peser sur les événements qui secouent le monde et d'être prise au sérieux. Récemment encore, l'Europe s'est montrée très divisée au moment d'intervenir au Mali, en Syrie et s'est tue devant les révélations d'Edward Snowden relatives à l'existence d'un réseau de surveillance par la National Security Agency.

Pis, l'Europe risque de peser encore bien moins lourd à l'avenir. Car l'ordre du monde, tel que nous l'avons connu depuis plusieurs siècles, est en train de prendre une autre tournure. Avec l'émergence de nouvelles puissances économiques, le monde est aujourd'hui très différent et le sera encore davantage demain. Par exemple, d'ici 20 à 30 ans, plus aucun pays européen ne siégera au G8 qui rassemble les premières puissances économiques de la planète. La France ou l'Allemagne, à ce moment-là, ne représenteront plus que moins d'1 % de la population mondiale.

Comment y remédier ? Aujourd'hui, plus aucun pays ne peut plus relever à lui seul les défis du 21^{ème} siècle. Soit nous devenons plus forts ensemble, soit nous serons plus faibles dans l'isolement. Et *a fortiori* l'Europe et ses Etats membres. Tel est le grand défi du 21^{ème} siècle : parvenir à organiser une véritable coopération internationale entre tous les peuples et les Etats au niveau mondial pour mieux trouver ensemble des solutions pacifiques et durables aux grands enjeux mondiaux tels que la pauvreté, la prolifération nucléaire, la sécurité énergétique et alimentaire, l'épuisement de certaines ressources, etc.

Partant de ce constat, le poids politique de l'Europe sur la scène internationale doit être affirmé.

L'Union européenne doit, pour apporter une réelle plus-value sur le plan international, se penser comme l'un des pôles d'un monde multipolaire, assumer ses intérêts globaux et se redéfinir en conséquence. Car ensemble - que cela soit avec les 350 millions de citoyens de la zone euro (qui a une taille comparable aux Etats-Unis et un PIB reste supérieur à celui de la Chine) ou avec les 500 millions d'Européens d'une Union européenne à 28 -, nous avons les moyens de peser *plus* politiquement.

Pour faire face à ce nouveau monde globalisé, au cdH, nous voulons que la politique extérieure de l'Europe se base sur la vision d'un ordre international fondé sur un multilatéralisme efficace et démocratique en faveur du développement humain. Pour nous, l'Europe doit contribuer à jouer un rôle moteur et véhiculer les valeurs de paix et de développement humain sur le plan mondial. Il en va de sa responsabilité en tant qu'acteur majeur de la communauté internationale mais également de l'avenir de ses citoyens.

Action 1 : Une politique étrangère humaniste

Si l'Europe souhaite peser sur la scène internationale, elle doit dépasser le paradoxe actuel où sa capacité d'action et d'influence reste faible comparée à son poids économique. Au cdH, nous pensons que c'est grâce à une politique étrangère et de sécurité européenne forte et humaniste que l'Europe pourra promouvoir au mieux ses valeurs et ses intérêts dans un monde globalisé.

L'objectif principal de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (PESC) est de contribuer à construire un environnement international stable, prospère, solidaire et durable fondé sur un multilatéralisme efficace et démocratique.

Le Traité de Lisbonne a récemment renforcé la dimension PESC de l'Europe en affirmant le rôle du Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité et en créant le Service Européen d'Action Extérieure, véritable corps diplomatique de l'UE.

Au cdH, nous pensons que l'Union européenne devrait mieux utiliser les moyens qui lui permettraient de maximiser son potentiel pour devenir un véritable acteur mondial. L'Europe doit davantage unifier sa représentation extérieure, elle doit poser les jalons d'une défense européenne, soutenir plus fortement les changements démocratiques en-dehors de l'Europe, renforcer sa solidarité avec les pays en voie de développement et renouer avec une politique commerciale plus juste (voir nos propositions ci-dessous).

<u>Proposition 443: Uniformiser la représentation extérieure de l'Union</u> européenne

L'influence européenne au sein des organisations internationales ne cesse de décliner. L'Union européenne n'est pas perçue comme un acteur de premier plan au niveau international parce qu'elle ne parle pas d'une seule voix et que sa représentation extérieure est fragmentée.

Au cdH, nous pensons que veiller à ce que l'Europe fasse entendre sa voix n'est pas une question de prestige ou de lubie idéaliste. Faire entendre sa voix, c'est le moyen de faire vivre, à l'avenir, des choix de société chers aux Européens tels que par exemple, l'égalité hommes-femmes, le développement humain ou encore la préservation de l'environnement.

Si nous voulons que l'Europe pèse de tout son poids et porte haut et fort les valeurs de développement humain sur le plan mondial, elle doit pouvoir le faire en uniformisant sa représentation extérieure et ses prises de positionnements.

Il faut rendre l'Union européenne en mesure de parler d'une seule voix au sein des organisations internationales et des forums multilatéraux. C'est là le gage même de sa crédibilité et de son influence politique sur le plan mondial.

Régulièrement évoquée, l'unification de la représentation européenne dans les organisations internationales n'a encore jamais été réalisée sauf au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) où la Commission européenne y négocie au nom de tous les Etats membres.

Le cdH propose de :

Décider d'un siège unique pour la zone euro au sein du Fonds Monétaire International (FMI). Au FMI, il y a 24 administrateurs dont 7 Européens. La dispersion des voix des Européens ramène le poids de la zone euro à un niveau nettement inférieur à sa part dans l'économie mondiale et dans le commerce international. Or, pour négocier la nécessaire réforme du système monétaire international, l'eurozone aurait plus de poids si elle regroupait ses droits de vote au FMI et s'exprimait par un représentant unique au Conseil d'administration;

- Œuvrer davantage à l'édification d'une position européenne commune au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Actuellement, deux Etats membres de l'Union européenne sont représentés de façon permanente au Conseil de Sécurité de l'ONU: il s'agit de la France et du Royaume-Uni. Il faut davantage construire le positionnement européen en amont et favoriser le consensus entre les Etats membres pour mieux éviter les cacophonies diplomatiques;
- Privilégier l'approche communautaire dans les négociations en matière d'approvisionnement en énergie et en matières premières servirait également les intérêts de l'ensemble des citoyens européens. Car, en l'occurrence, l'Union européenne dépend encore largement de l'extérieur: 60 % du gaz et 80 % du pétrole sont importés de Russie, de Norvège, d'Algérie et du Qatar. Le russe Gazprom fournissant à lui seul plus d'un tiers des importations de gaz de l'Union européenne! Au cdH, nous pensons que pour garantir leur sécurité d'approvisionnement énergétique et un prix correct pour leurs importations, les Etats européens devraient, plutôt qu'agir en ordre dispersé, privilégier une approche communautaire dans leurs négociations.

Proposition 444 : Poser les jalons d'une future défense européenne

Bien que la défense reste une prérogative des Etats membres, elle demeure une composante incontournable d'une stratégie internationale crédible.

Pour le cdH, si l'Europe ambitionne de devenir un acteur crédible sur la scène internationale, cela doit passer par le domaine de la défense. L'Europe doit être en mesure de définir une véritable défense européenne, l'Europe doit être en mesure de « produire » de la sécurité et pas seulement d'en bénéficier.

L'Union européenne doit poser les jalons d'une future armée européenne. L'Europe ne peut pas que compter sur les Etats-Unis et l'OTAN pour se protéger. Il faut qu'elle se donne les moyens de sa propre protection.

Si l'Europe veut gagner en crédibilité sur le plan international, elle doit démontrer sa capacité à développer une défense autonome pour mieux contribuer à la sécurité internationale. Or, le dernier Conseil européen de décembre 2013 consacré à l'Europe de la Défense s'est particulièrement illustré par son manque d'ambition et de volonté politique en la matière.

S'affirmer sur le plan militaire et de la défense permettra à l'Europe, dans un monde de plus en plus instable, d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité internationale, en particulier vis-à-vis de son voisinage immédiat.

Savez-vous que : Actuellement, les moyens militaires européens représentent 10 % des capacités américaines, pour 40 % de leurs dépenses ? Ces dernières années et dans tous les Etats membres, tous les budgets de défense ont fait l'objet de coupes dans leurs financements. Résultat, l'Europe s'est faite distancée par les Etats-Unis et la Chine. En 2012, l'Europe dépensait 286 milliards de dollars contre 302 milliards de dollars pour l'Asie de l'Est et 682 milliards de dollars pour les Etats-Unis.

Au cdH, nous estimons qu'il est important d'avoir une vision commune et de long terme sur la défense européenne. Il faut approfondir la réflexion stratégique pour que l'Union européenne s'adapte au nouvel environnement géostratégique global. Il faut définir ensemble de nouveaux outils alliant prévention et gestion des crises, planification et intervention militaires, financements et aides conditionnées à des principes universels. Et surtout : tirer les leçons des réactions contradictoires parmi les Etats membres de ces dernières années quand il s'est agi, par exemple, d'intervenir en Libye ou au Mali !

- Créer une armée européenne. Cette armée européenne pourrait, dans un premier temps, prendre la forme d'une coopération structurée renforcée qui viendrait constituer le noyau dur d'une future armée européenne. Cette structure ne devrait exclure aucun Etat membre, mais aucun pays membre ne devrait empêcher ceux qui le veulent d'aller plus vite et plus loin en la matière;
- **Mettre sur pied un Quartier Général européen.** Il faut une structure permanente destinée à la planification des opérations de défense au niveau européen ;
- Elaborer un « Livre blanc de la Défense européenne » pour établir un état des lieux et une vision stratégique à long terme en matière de sécurité et de défense au niveau européen. Ce cadre de référence pour l'action extérieure de l'UE devra être mise à jour régulièrement. L'actuelle stratégie de sécurité date de 2003 ;
- **Créer un vrai pilier européen au sein de l'OTAN**. L'Europe doit davantage développer une autonomie de décision par rapport à l'OTAN. Il faut que les Etats membres de l'Union européenne se coordonnent mieux avant les sommets OTAN pour y parler d'une seule voix ;
- Encourager la mise en place de projets communs capacitaires et d'acquisition d'équipements. En effet, l'Europe a des lacunes stratégiques (notamment en matière de transport, de ravitaillement, et de renseignement) et aucun Etat membre ne peut remédier seul à ces lacunes. Seule une mise en commun des efforts permettra d'y faire face. Ces efforts doivent intervenir tant dans le développement industriel des capacités futures que dans la mise en commun et le partage (également appelé « pooling and sharing ») des capacités existantes ;
- **Multiplier les collaborations industrielles dans le domaine de la défense** sous l'égide de l'Agence européenne de la défense. Il faut rationnaliser et harmoniser les capacités industrielles. De même, il faut que la planification des investissements nationaux en matière de défense soit intégrée dans une réflexion européenne de moyen terme ;
- Renforcer de manière coordonnée la spécialisation des armées européennes avec une vue de développer l'ensemble des capacités nécessaires. En effet, aucun Etat européen ne sera encore en mesure de développer ses propres capacités dans tous les domaines. De nouveaux choix devront être opérés par chacun. La Belgique s'est, par exemple, déjà spécialisée dans des niches d'excellence comme les opérations aériennes, le déminage, la lutte contre la piraterie et le soin aux grands brûlés;
- Multiplier la mise en commun et le partage (pooling and sharing) des capacités existantes envisagée par la réunion informelle des ministres de la défense sous présidence belge à Gand en 2010. Par exemple, l'European Air Transport Command dirige l'utilisation des moyens de transports et ravitaillement en vol de la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg (et va bientôt être en plus rejoint par l'Espagne et l'Italie);
- Augmenter les collaborations bi- ou plurilatérales entre Etats européens pour combiner leurs capacités militaires afin de renforcer les outils disponibles pour les opérations de l'UE sur le modèle de la coopération navale belgo-néerlandaise;
- Faire de l'Agence européenne de la Défense l'un des moteurs de la défense européenne. L'Agence européenne de la Défense (AED) a pour rôle d'identifier les capacités militaires et de coordonner des projets industriels communs. Elle travaille actuellement sur des drones de reconnaissance, des ravitailleurs en vol, des satellites de communication et les capacités en matière de cybersécurité qui sont, malgré tout, des projets de petite envergure. Il faut un refinancement de l'AED et une meilleure complémentarité entre elle et l'OTAN;

- Développer un vrai marché de la défense en stimulant la recherche, en harmonisant les standards industriels, en améliorant l'accès des PME à ce secteur car elles sont une source importante d'innovation-clé;
- **Créer un Fonds commun pour financer les opérations militaires** auxquelles tous les Etats membres donneraient leur accord sans pour autant y prendre part. La constitution de ce Fonds permettrait de résoudre la question du financement des opérations militaires ;
- Favoriser le recours aux « Battle groups » et les déployer dans des missions de maintien de la paix. Les Battle groups sont des bataillons de 1.500 militaires déployables en une quinzaine de jours et composés de militaires issus de plusieurs Etats membres. Ils sont opérationnels depuis 2007 mais n'ont encore jamais été déployés sur le terrain ;
- Renforcer le déploiement des capacités civiles européennes. Pour contribuer efficacement à la résolution des conflits et aider au mieux les populations en zones conflictuelles, les options militaires doivent s'accompagner d'une dimension civile. Actuellement, une vingtaine de missions civiles européennes sont en cours. Ces opérations humanitaires de maintien de la paix contribuent à la stabilité régionale;
- **Créer une académie diplomatique européenne** pour façonner une culture diplomatique commune et renforcer les formations communes des armées ;
- Donner plus de prérogatives au Parlement européen en matière de politique étrangère et de défense (PESD). Le Parlement européen devrait pouvoir formuler des lignes directrices contraignantes et déterminantes dans la conclusion de partenariats et des accords d'association;
- Renforcer les outils européens en matière de cybersécurité. Les technologies de l'information et de la communication sont devenues des enjeux majeurs. L'Europe doit être à la pointe dans ce domaine et encourager le partage d'expérience entre Etats membres ;
- Renforcer et refinancer le mécanisme européen de protection civile qui doit permettre de réagir plus vite en cas de catastrophes naturelles.

Proposition-phare 445 : Soutenir les volontés de changements démocratiques hors-Europe

Au cdH, nous estimons que les réponses apportées par l'Union européenne aux tensions et conflits qui ont récemment émaillé son voisinage immédiat (comme le Printemps arabe, la guerre en Syrie et le conflit israélo-palestinien) sont encore très insuffisantes.

Il faut que l'Union européenne s'affirme plus et mette en œuvre des stratégies plus ambitieuses à l'égard de ces conflits.

Il faut aussi recourir systématiquement à des sanctions économiques ciblées à l'égard des responsables des régimes anti-démocratiques et irrespectueux des droits de l'homme en-dehors de l'Europe. Par exemple, vis-à-vis de l'Ukraine, l'Europe doit mettre en œuvre une stratégie de soutien aux exigences du peuple ukrainien qui demande plus de démocratie. L'Union européenne doit envisager des sanctions contre les responsables des violences, de la répression excessive et des violations des droits de l'Homme tout en facilitant la recherche d'une solution à travers la médiation et la reprise d'un dialogue politique.

Le cdH propose de:

- Accompagner la démocratisation au sud de la Méditerranée en créant un processus global centré sur les questions politiques, économiques et de droits de l'Homme ;
- Peser sur le processus de paix israélo-palestinien pour se donner les moyens de mettre en œuvre sa position commune : à savoir, une solution fondée sur la coexistence de deux Etats, avec l'Etat d'Israël et un Etat de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant dans la paix et la sécurité ;
- Résoudre les conflits dits « gelés » en Europe. L'Europe doit s'impliquer davantage dans la recherche d'une résolution des conflits de longue durée dans les pays d'Europe centrale et orientale (comme à Chypre, en Transnistrie, dans le Nagorno-Karabakh, en Ossétie du Sud et Abkhazie);
- Soutenir les revendications démocratiques des populations à l'est de l'Europe notamment via l'élaboration d'un Partenariat oriental renforcé (notamment avec l'Ukraine).

<u>Proposition 446: Renforcer la solidarité envers les pays en voie de développement</u>

L'Union européenne est, à ce jour, le plus grand donateur d'aide publique au développement (APD) au monde. En 2011, l'Europe a ainsi fourni plus de la moitié de l'aide au développement mondial (soit 55%), ce qui totalise 55,2 milliards d'euros.

Le développement est un facteur de paix et de stabilité dans le monde. Un environnement sûr contribue à lutter contre la pauvreté et le bien-être économique et social réduit les risques de conflit.

Pourtant, savez-vous que l'aide publique au développement ne cesse de diminuer dans de nombreux Etats membres ? Ces dernières années, la crise économique et les politiques d'austérité menées en Europe ont eu une incidence négative sur les niveaux d'aide publique au développement, ce qui s'est traduit par une baisse de plus de 8 milliards d'euros par rapport à 2011. L'APD collective de l'Union européenne a reculé en 2011 représente 0,43 % du PIB de l'UE. La Belgique elle, en 2012 consacrait 0,47% de son PIB à la coopération.

Or, les défis sont nombreux : lancés en 2000, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), forment un agenda mobilisateur pour tous ceux qui veulent un monde plus juste où chaque personne aurait accès à la santé, à l'éducation et sortirait de la pauvreté. Mais le bilan est encore aujourd'hui très insatisfaisant : 1,2 milliard de personnes continuent à vivre dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1,25 dollar par jour.

A ces enjeux sont venus se rajouter la garantie et la protection des « Biens publics mondiaux » (BPM) tels que la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la question de la pollution de l'eau, de l'air. La pollution, le climat, les maladies ignorant les frontières, une approche plus solidaire s'avère nécessaire. Le bien-être des pays en voie de développement est également le nôtre.

Au cdH, nous pensons que la coopération au développement, ce n'est pas seulement une question de transfert d'argent, de compétence ou de politique. Le développement est un processus global, et des politiques autres que celle du développement peuvent avoir une incidence importance sur les pays en développement. Il est donc nécessaire de veiller à ce qu'une politique, qu'elle soit commerciale, ou autre, n'annihile pas les efforts faits en matière de développement. Il faut à la fois réduire les contradictions et construire des synergies avec les autres politiques qui ont un impact sur la politique de coopération, au service du développement des pays partenaires. C'est ce qu'on appelle la cohérence des politiques pour le développement.

Au cdH, nous prônons une coopération internationale basée sur une solidarité internationale solide, crédible, légitime et ancrée dans les droits humains.

- Renforcer la cohérence des politiques européennes et des Etats membres à l'égard des pays en développement. Il faut renforcer les mécanismes en place pour assurer une meilleure cohérence de l'ensemble des politiques européennes en matière de développement. Par exemple, il faut organiser des réunions conjointes des ministres européens en charge de l'Agriculture et de la Coopération, ou du Commerce et de la Coopération. Par ailleurs, les études d'impacts doivent être systématisées, en particulier concernant la sécurité alimentaire des populations du Sud. L'Europe doit également promouvoir une plus grande cohérence au niveau mondial, notamment avec les nouveaux bailleurs de fonds, tels que la Chine;
- Mieux coordonner les programmes de développement financés par les Etats membres, la Commission européenne et les ONG européennes. Actuellement encore et sur le terrain, trop de programmes font « double-emploi ». Chaque Etat membre ayant aussi ses propres spécificités en matière d'aide au développement, ces programmes gagneraient à être mieux coordonnés à partir de leurs niches, tant sectorielles que géographiques. Par exemple : La Belgique a une expertise reconnue concernant les programmes de santé, de gouvernance/décentralisation ou encore d'assainissement des eaux ;
- Axer la coopération au développement sur la protection des biens publics mondiaux. L'accès à un environnement de qualité, à la paix et à la sécurité doit être garanti pour tout le monde. Protéger les BPM nécessite un consensus international minimal de l'ensemble des pays de la planète. Ce consensus associe également des représentants des secteurs non gouvernementaux, tels que les ONG, les syndicats, les collectivités territoriales, les mouvements citoyens;
- Soutenir et renforcer le rôle des femmes, comme actrices centrales du développement. Les femmes doivent être au cœur de toute politique de développement. Il faut également réaffirmer l'importance de l'égalité de genre et mettre un terme aux discriminations à l'égard des femmes, et veiller à la manière dont les budgets prennent en compte ces dimensions ;
- Renforcer les partenariats entre l'Union européenne et les autres exemples d'intégration régionale sur le continent africain comme, par exemple, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, pour mieux œuvrer à l'intégration régionale de part et d'autre des continents en matière d'économie, de renforcement des institutions, de primauté du droit et de démocratisation;
- Respecter les engagements européens de 0,7% du PIB pour la coopération au développement;
- Créer un Fonds de calamités pour aider les pays en voie de développement qui font face à des catastrophes naturelles ;
- **Promouvoir la lutte contre les fonds dits « vautours »** qui visent à se faire rembourser totalement des dettes d'Etat rachetées à très bas prix ;
- **Promouvoir l'annulation des "dettes odieuses" au niveau international**, c'est-à-dire les dettes contractées par des régimes dictatoriaux au nom de leur Etat, et que les Etats en transition démocratique continuent à rembourser ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de soutien aux initiatives citoyennes de solidarité. En Europe, de nombreux citoyens se mobilisent en faveur de projets visant à aider des communautés des pays du Sud. Ce mécanisme de soutien viendra favoriser la mise en réseau, faciliter la déductibilité fiscale des dons tout en évitant des lourdeurs administratives et les transferts financiers des migrants en réduisant les frais de transaction.

<u>Proposition 447 : Faire respecter les normes humaines, sociales et</u> environnementales aux frontières de l'Europe

La mondialisation a profondément modifié le commerce international et a entraîné la segmentation internationale des processus de production. Les firmes délocalisent certaines étapes de la fabrication des produits, notamment dans des pays en développement à bas salaires, sans tenir compte de normes humaines, sociales ou environnementales. Ces choix entraînent des distorsions de concurrence provoquées par un dumping humain, sanitaire, social et environnemental. Les produits qui arrivent sur le marché belge à des bas prix au détriment des entreprises européennes et des travailleurs locaux ne peuvent être tolérés. Il faut un commerce équitable.

Garantir le respect des droits de l'homme, des intérêts des clients et des consommateurs, lutter contre la corruption, protéger l'environnement, respecter des règles saines de concurrence sont autant de notions qui doivent être prises en considération pour sanctionner les produits étrangers.

Au niveau des échanges intra-européens, les entreprises sont soumises à des règles et des contraintes juridiques précises qui leur imposent de respecter les droits de l'homme, les intérêts des clients et des consommateurs, de protéger l'environnement, de lutter contre la corruption, etc. Ce n'est pas toujours le cas pour les échanges internationaux. Nous devons dès lors garantir le respect des normes humaines, sociales et environnementales et un meilleur équilibre entre les intérêts des Etats et des citoyens d'une part, et ceux des investisseurs d'autre part.

Pour le cdH, le rétablissement d'un juste échange passe par des **droits de douane** appliqués sur les produits qui ne respecteraient pas ces normes internationales. Cela permettra de bâtir une mondialisation responsable. Ce système pourra éviter la concurrence déloyale pour des produits qui se retrouvent sur notre territoire, tout en garantissant des normes humaines, sociales, environnementales et sanitaires internationales.

Le cdH propose :

- l'instauration par l'Union Européenne d'un mécanisme fiscal d'écluses sur les produits ne respectant pas les normes humaines, environnementales, sanitaires et sociales européennes.

Un organisme international, lié à l'OMC, certifiera les processus de production des entreprises, sur base notamment des différentes normes internationales environnementales (Kyoto, Copenhague...), sociales (Core Labour Standards de l'OIT) mais également sanitaires (directive REACH...). Ce mécanisme d'écluses tarifaires fonctionnera dans les deux sens, via des primes et des taxes, liées à un niveau fixé par cet institut.

Proposition 448: Renouer avec une politique commerciale plus juste

Savez-vous que si l'on exclut le commerce intra-européen, l'Union européenne représente aujourd'hui près de 15% des exportations mondiales de marchandises (soit 1686 milliards d'euros), près de 25% des exportations mondiales de services (soit 640 milliards d'euros) et 57% des flux d'investissements directs à l'étranger (soit 222 milliards d'euros) ?

L'Union européenne est ainsi la première puissance commerciale du monde, devant la Chine (14% des exportations mondiales de marchandises et 6% des exportations mondiales de services) et les Etats-Unis (respectivement 11% et 18%). Mais sa part dans le commerce mondial décroît, au profit du géant asiatique et des pays émergents.

Qui plus est, la mondialisation a profondément modifié le commerce international et a entraîné la segmentation internationale des processus de production. Les firmes délocalisent certaines étapes de la fabrication des produits, notamment dans des pays en développement à bas salaires, sans tenir compte de normes humaines, sociales ou environnementales. Ces choix entraînent des distorsions de

concurrence provoquées par un dumping social et environnemental. Les produits qui arrivent sur le marché belge à des bas prix au détriment des entreprises européennes et des travailleurs locaux ne peuvent être tolérés.

Au niveau des échanges intra-européens, les entreprises sont soumises à des règles et des contraintes juridiques précises qui leur imposent de respecter les droits de l'Homme, les intérêts des clients et des consommateurs, de protéger l'environnement, de lutter contre la corruption, la protection de l'environnement, etc. Ce n'est pas toujours le cas pour les échanges internationaux.

Par ailleurs, la Commission européenne est actuellement en train de négocier avec les Etats-Unis un Traité de libre-échange visant à élaborer des règles conjointes, améliorer l'accès aux marchés et à réduire les barrières non-tarifaires. Au cdH, nous voulons que ce futur Traité transatlantique de libre-échange reflète notre volonté d'un juste échange, fondé sur le respect des droits de l'Homme, de la démocratie, du progrès social et de la protection de l'environnement.

Au cdH, nous sommes d'avis que la gouvernance multilatérale de l'économie mondiale reste encore insuffisante et fragile *a fortiori* en matière de commerce international.

Nous estimons dès lors que le rôle de l'Union européenne en tant que partenaire commercial gagnerait à être mieux défini. Au cdH, nous voulons que l'Europe continue de promouvoir un modèle économique et social plus juste, plus solidaire et durable en matière commerciale à l'échelle internationale. Nous voulons dès lors garantir le respect des normes humaines, sociales et environnementales et un meilleur équilibre entre les intérêts des Etats et des citoyens d'une part, et ceux des investisseurs d'autre part.

Pour nous, le rétablissement d'un juste échange passe par des droits de douane appliqués sur les produits qui ne respecteraient pas les normes européennes. Cela permettrait de bâtir une mondialisation responsable. Ce système pourrait éviter la concurrence déloyale pour des produits qui se retrouvent sur notre territoire, tout en garantissant des normes humaines, sociales, environnementales et sanitaires internationales. Il pourrait notamment prendre la forme d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe afin d'urgemment augmenter les standards sur le plan environnemental.

Et la Commission européenne disposant d'une compétence exclusive en matière commerciale, l'Europe en a les moyens.

- Instaurer un mécanisme fiscal d'écluses sociales et environnementales sur les produits ne respectant pas les normes humaines, environnementales, sanitaires et sociales européennes (cfr. proposition 447);
- Œuvrer pour le renforcement de la réciprocité dans les échanges commerciaux. L'Union européenne doit veiller à ce que les échanges commerciaux se déroulent dans un contexte de réciprocité renforcée, en particulier en ce qui concerne l'accès aux marchés publics européens, en matière de droits de douane ou d'investissements étrangers;
- Ouvrir de nouveaux débouchés pour les biens et services européens ;
- **Disposer d'outils de défense commerciale efficaces**, pour faire face aux pratiques commerciales déloyales qui faussent la saine concurrence en provenance de pays tiers ;
- Continuer à conclure des accords commerciaux bilatéraux comme l'Union européenne l'a encore récemment fait avec le Japon et le Canada - pour autant que ces accords soient compatibles avec les principes et les engagements acceptés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
- Au sein de l'OMC, exiger le respect des normes fondamentales définies par les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), de normes de lutte contre le réchauffement

climatique, des normes techniques et sanitaires de protection des consommateurs européens. Il faut, sur le plan des normes sociales, obtenir l'équivalence des règles de l'OIT relatives au commerce ;

- Renforcer les liens entre l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Rendre un organisme international, lié à l'OMC, compétent pour la prise en charge de la certification des processus de production des entreprises, sur base notamment des différentes normes internationales environnementales (Kyoto, Copenhague, etc.), sociales (Core Labour Standards de l'OIT) mais également sanitaires (directive REACH). Ce mécanisme d'écluses tarifaires fonctionnerait dans les deux sens, via des primes et des taxes, liées à un niveau fixé par cet organisme;
- Dans la définition du mandat de négociation de la Commission européenne en matière de conclusion de partenariats commerciaux, davantage refléter les valeurs européennes et sociétales de l'Union européenne en matière d'environnement, de santé, de droit du travail, d'alimentation, de protection de la vie privée et faire reposer le Traité sur le principe de réciprocité tout en garantissant l'exception culturelle; donner lieu à un véritable débat démocratique au sein du Parlement européen et d'échanges avec les partenaires sociaux pour mieux clarifier, définir les balises et garantir la transparence du mandat de négociation et renforcer les clauses de sauvegarde et de réciprocité visant à garantir la loyauté des échanges.

Action 2 : Une Europe garante de la justice et des libertés

Proposition 449: Mieux défendre les valeurs européens

L'un des enjeux des prochaines élections européennes sera, sans conteste, la montée des populismes en Europe.

Les périodes de crise économique constituent en général un terreau fertile pour les mouvements extrémistes et nationalistes. Exacerbant les peurs des citoyens, leurs discours populistes exploitent les faiblesses de notre système pour mieux saper et détricoter le travail réalisé par l'Europe depuis plus de soixante ans. L'euroscepticisme est tellement facile! Combien sont-ils qui, pour calmer des électeurs inquiets face aux défis de la globalisation, face à la montée du terrorisme ou aux risques de délocalisation, n'hésitent pas à présenter l'Europe comme étant à la base de tous les maux et « Bruxelles » comme étant une partie du problème et non de la solution? Il faut faire la différence entre critiquer les politiques européennes en voulant les améliorer et critiquer le projet européen en tant que tel en voulant le saborder. Ceux-là même ignorent l'Histoire.

Au cdH, nous pensons que les valeurs de démocratie, d'ouverture, de dialogue, de respect, de fraternité, de liberté, de solidarité et de justice constituent l'ADN, l'ossature et la finalité du projet européen. Nous pensons aussi que si l'on est pleinement conscient de la fragilité de ces principes, on ne peut qu'aimer le projet européen à sa juste valeur, puisqu'il en est le gardien.

Il faut rester très vigilant car, si ces valeurs et nos droits ont fait l'objet de nombreuses avancées, certains sont parfois tentés de les piétiner du pied. Par exemple, en 2012, le Premier Ministre hongrois, Victor Orban avait essayé de réviser la Constitution magyare dans un sens non-conforme aux droits de l'Homme. Quelques mois plus tôt, c'était au tour de Silvio Berlusconi qui avait voulu s'accaparer les médias en Italie mettant en péril la liberté de la presse dans la péninsule italienne. De telles situations qui menacent l'idéal européen doivent être systématiquement dénoncées à haute voix. Au cdH, à chaque fois que les droits fondamentaux ont été mis en danger, nous avons immédiatement appelé l'Europe à sanctionner les contrevenants, et ce, loin de toute logique particratique.

Le cdH propose de :

- Activer sans tergiverser la procédure prévue à l'article 7 §1 du Traité de Lisbonne qui permet de suspendre le droit de vote des Etats membres qui se seront rendus coupables de violations avérées des droits de l'Homme au sein du Conseil. Le Conseil, le Parlement européen et la Commission, doivent se saisir de la capacité qui leur est donnée de sanctionner les Etats membres qui bafouent les droits fondamentaux de leurs citoyens;
- Créer un groupe de Haut niveau au sein du Parlement européen pour contrôler le respect des valeurs de l'Union européenne dans tous les Etats membres ;
- Doter l'Union européenne d'instruments pour répondre aux violations des standards européens observées dans les Etats membres ;
- Réviser le Règlement intérieur du Parlement européen et intégrer dans les conditions de création d'un groupe politique, le respect des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Actuellement, seules des conditions numériques et géographiques sont requises pour former un groupe politique au sein du Parlement européen;
- Demander à la Conférence des Présidents du Parlement européen de créer un cordon sanitaire pour mieux contrer les groupes politiques xénophobes qui se constituerons au sein de l'hémicycle européen au lendemain des élections. Au cdH, nous voulons que la Conférence des Présidents du Parlement européen, qui regroupe les présidents des groupes politiques et le Président du Parlement européen, tienne un discours ferme vis-à-vis des eurodéputés et des groupes politiques qui contreviendraient aux valeurs fondamentales de l'Union européenne par des propos et/ou des actes racistes ou anti-discriminants, par exemple en leur coupant leurs moyens de financements.

Proposition 450 : Vivre dans un véritable espace de sécurité et de justice

A mesure que de plus en plus d'Européens font usage de leur droit à se déplacer au sein de l'UE pour des raisons personnelles ou professionnelles, la nécessité d'une coopération sans cesse plus grandissante entre les services de police, les douanes et les organes judiciaires nationaux ne fait que croître.

Pour l'Union européenne, l'enjeu est de construire un véritable espace de sécurité et de justice.

- Lutter contre le trafic et l'exploitation sexuelle et économique des êtres humains ;
- Renforcer l'échange d'informations au niveau policier en facilitant notamment l'accès réciproque aux banques de données policières nationales ;
- Renforcer la coopération judiciaire en matière pénale et mettre en œuvre la reconnaissance mutuelle des décisions prononçant une interdiction (par exemple une interdiction de travailler avec des enfants après une condamnation pour pédophilie) pour que les personnes visées n'échappent pas à ces interdictions en se déplaçant sur le territoire européen;
- Approfondir l'harmonisation des législations nationales en matières de droits de la défense et en particulier l'appliquer à l'assistance judiciaire gratuite afin de renforcer la confiance mutuelle dans les systèmes juridiques nationaux et ainsi améliorer la coopération judiciaire;
- Renforcer Europol et Eurojust en augmentant leurs pouvoirs dans la coordination des enquêtes et des poursuites ;
- Améliorer la coopération judiciaire en matière civile et commerciale ;

- Mettre en place une législation coordonnée et une harmonisation de la procédure civile encore plus complète et plus accessible ;
- Développer des modes alternatifs de règlement des différends ;
- Promouvoir l'e-justice à un niveau européen ;
- Instaurer la création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées afin d'éliminer tout contrôle sur les décisions d'un autre Etat membre :
- Etendre les règles en matière de reconnaissance mutuelle et d'exécution de toutes les décisions relatives à l'autorité parentale ;
- Faciliter l'exercice des droits de visite transfrontaliers à l'intérieur de l'Union européenne;
- Adopter une clause de solidarité au sein de l'Union européenne en cas de terrorisme ;
- Finaliser la négociation de la directive sur la protection des données dans le secteur policier et judiciaire pour donner une base solide aux instruments sur l'échange d'informations et assurer un haut niveau de protection de la vie privée des citoyens ;
- Rendre effective la mise en œuvre du principe de disponibilité qui vise à ce que les policiers d'un Etat membre aient accès aux données disponibles dans un autre Etat membre dans le cadre d'une enquête pénale précise comme s'ils étaient un service de police de ce deuxième Etat membre;
- Dans cette perspective, il faut continuer à développer l'accès réciproque aux banques de données, et notamment permettre aux services de police de savoir par simple consultation informatique si une personne est connue des services de police d'un autre Etat membre, tout en renvoyant à des contacts directs pour de plus amples informations (il s'agit du système « hit/no hit »);
- Obliger les Etats membres à alimenter Europol en informations de manière à pouvoir faire des liens entre les affaires de crime organisé ou de terrorisme ;
- Doter l'Union européenne d'un cadre juridique pour la collecte par les Etats membres de données sur les passagers aériens dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme (ou « PNR européen »);
- Réviser la Stratégie européenne de lutte contre le radicalisme à portée violente et l'adapter aux nouveaux défis. Il faut développer des outils de support (formations, brochures, bibliothèques de contre-discours) aux politiques de prévention qui doivent avant tout être menées au niveau local;
- Intégrer la lutte contre le radicalisme dans la politique de visas de l'Union européenne et dans la politique étrangère afin de limiter l'impact du radicalisme présent dans des pays tiers sur le territoire européen (par exemple : en ce qui concerne les prédicateurs radicaux, les chaînes satellites incitant à la haine) et soutenir dans le même temps la prévention du radicalisme dans les pays tiers;
- Développer en commun un dialogue avec les grands acteurs d'Internet pour mieux lutter ensemble contre la radicalisation sur Internet ;
- Développer une approche intégrée des frontières et des instruments de coopération policière de manière à pouvoir suivre les déplacements des personnes dangereuses sans toucher à la liberté de circulation et en prenant en compte le fait que ces déplacements concernent tant les Européens (par exemple : le phénomène des combattants européens en Syrie) que les ressortissants de pays tiers ;

- Renforcer en marge de l'Union européenne, qui n'est pas directement compétente, la coopération entre services de renseignement européens et améliorer le flux d'informations entre le secteur du renseignement et le secteur policier et judiciaire.

Proposition-phare 451: Mener des politiques d'asile et d'immigration respectueuses de tous

Aujourd'hui, les crises et les tensions politiques, économiques et sociales confrontent l'Union européenne à d'importantes pressions migratoires à ses frontières extérieures.

A l'heure actuelle, des millions de réfugiés fuient la Syrie en guerre vers les pays voisins, des milliers de migrants, principalement originaires d'Afrique, périssent en mer en tentant de gagner les côtes européennes au péril de leur vie.

Savez-vous que, depuis 2002, ce sont plus de 3.300 migrants qui ont perdu la vie en tentant de rejoindre par les mers l'île italienne de Lampedusa ?

Au cdH, nous considérons que la création d'un espace commun sans frontières intérieures est l'une des plus belles réalisations de la construction européenne et pensons que celle-ci doit se fonder sur une étroite collaboration opérationnelle entre les Etats membres, dans un esprit de solidarité et de responsabilité partagée.

Nous sommes d'avis qu'une gestion responsable de nos frontières communes et des flux migratoires vers l'Union européenne passe par des partenariats étroits avec les pays de transit et d'origine pour ouvrir des canaux de migration légale, offrir des perspectives d'intégration professionnelle à leurs ressortissants et soutenir le développement des pays partenaires tout en luttant contre la migration illégale, les filières et le trafic et la traite des êtres humains.

En matière d'asile, des progrès ont déjà été réalisés dans la mise en place d'un régime commun d'asile européen. Aujourd'hui, il importe de réorienter la politique d'asile vers sa dimension extérieure, par exemple en dialoguant davantage avec les pays tiers.

Au cdH, nous pensons que la politique migratoire de l'Union européenne doit veiller tant au plein respect des droits fondamentaux qu'à une vision globale qui tienne notamment compte du volet « coopération au développement ».

- Transposer et mettre en œuvre la législation actuelle consacrant le régime commun d'asile européen et de procéder à son évaluation ;
- Soutenir la reconnaissance mutuelle des décisions d'octroi et du transfert de la protection internationale en œuvrant pour une réelle convergence des pratiques des Etats Membres ;
- Examiner la faisabilité d'un traitement conjoint des demandes de protection internationale hors de l'Union européenne ;
- Renforcer la coopération avec les pays tiers qui sont des partenaires indispensables pour assurer une gestion efficace des flux migratoires. Cette collaboration doit reposer sur les intérêts particuliers des Etats Membres et les besoins des pays partenaires. Elle peut se faire en adoptant avec les pays tiers des partenariats de mobilité;
- Evaluer et améliorer la législation actuelle relative à la migration légale pour réaliser une politique de migration plus cohérente et efficace ;

- Intensifier la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. A ce titre, il faut poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016. Il faut élaborer une approche transfrontalière permettant aux pays de mieux coopérer en matière de recherche et de protection des victimes et fournir des informations claires aux victimes en ce qui concerne leurs droits. Il faut poursuivre plus activement les auteurs d'infractions en renforçant la collaboration avec Europol et Eurojust et mettre en place un système d'échange d'information à l'échelle européenne afin de réagir efficacement aux nouvelles pratiques criminelles;
- Renforcer le contrôle des frontières extérieures pour mieux lutter contre les filières et l'immigration irrégulière notamment en augmentant les moyens de l'Agence Frontex pour coordonner des opérations de surveillance des frontières et de sauvetage en mer. Frontex est l'Agence européenne chargée de la surveillance des frontières des Etats membres. Elle doit pouvoir disposer de moyens d'intervention efficaces pour surveiller les frontières dans le plein respect des droits fondamentaux et des conventions internationales, et assurer des opérations de sauvetage si nécessaire.

<u>Proposition 452 : Contrôler davantage le respect des critères d'adhésion en matière d'élargissement</u>

L'Union européenne doit rester un pôle de stabilité et d'attractivité pour le continent européen. Elle ne peut pas être repliée sur elle-même, ni être un « club » fermé aux autres Etats européens.

Le préalable à toute ouverture de négociations d'adhésion doit également demeurer la stricte conformité aux « critères de Copenhague ». Les critères de Copenhague ont été fixés en 1993 : tout pays candidat à l'adhésion européenne doit avoir des institutions stables garantissant la démocratie, respecter l'état de droit et la protection des minorités, avoir une économie de marché viable capable d'intégrer le marché unique et le volet de l'acquis communautaire et souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.

Toutefois, certains des derniers élargissements s'étant réalisés parfois « à la va vite », nous voulons que la politique européenne d'élargissement soit plus exigeante. Il faut être plus strict dans le contrôle et le respect des critères de Copenhague des pays candidats à l'adhésion. C'est l'avenir démocratique de notre continent qui en dépend.

- Ajouter une finalité politique aux critères de Copenhague qui sont aujourd'hui actuellement insuffisants. Les critères de Copenhague sont économiques et juridiques. Il faut leur ajouter une finalité politique, une finalité d'adhésion à un projet et à des valeurs;
- Rappeler qu'élargissement et approfondissement des politiques vont de pair;
- **Confirmer la vocation européenne des Balkans** (comme la Bosnie, la Serbie, le Monténégro, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie);
- En cas d'échec des négociations d'adhésion, proposer un accord d'association privilégié.

Changer l'Europe!

Chapitre 1. Réenchanter le projet européen!	361
Action 1 : Cap citoyens!	
Proposition 408 : Promouvoir une citoyenneté européenne active	
Proposition 409 : Défendre les droits des citoyens	
Proposition phare 410 : Créer une nouvelle Union politique et démocratique au dép	art de la
zone euro	364
Proposition 411 : Démocratiser pleinement l'Europe	365
Action 2 : Conclure un nouveau Contrat social européen	367
Proposition phare 412 : Créer un vrai droit social et du travail européen	367
Proposition 413: Fixer un salaire minimum dans chaque Etat membre	368
Proposition 414: Multiplier et renforcer les mécanismes de solidarité	369
Proposition-phare 415 : Mettre sur pied un mécanisme d'assurance européen po	
contrer le chômage	
Proposition 416: Fixer une pension minimale dans chaque Etat membre	
Proposition 417: Soutenir l'accès à l'emploi de qualité	
Proposition 418: Mettre en place un « Fonds démographique »	
Proposition 419 : Combattre l'exclusion sociale, la pauvreté et les inégalités	
Proposition 420 : Relancer le dialogue social européen	
Proposition 421 : Garantir des services d'intérêts généraux forts et efficaces	
Proposition 422 : Améliorer structurellement la gouvernance sociale européenne	
Action 3 : Créer les conditions d'une saine concurrence	
Proposition-phare 423 : Contrer le dumping social en Europe	
Proposition-phare 424 : Lutter contre la concurrence fiscale au sein de l'Union europée	
Proposition 425 : Utiliser tous les leviers pour harmoniser la fiscalité	
Proposition 426: Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières	
Proposition 427: Echanger toutes les informations financières	
Proposition-phare 428 : Eradiquer les paradis fiscaux et les places financières offshore	
Action 4 : Donner à l'Europe les moyens de ses ambitions	
Proposition 429: Adopter un budget européen ambitieux	
Proposition 430 : Mettre fin aux gaspillages	
Chapitre 2. Bâtir l'Europe du développement humain!	
Action 1 : Remettre la rivière de la finance dans son lit	
Action 2. Définir un nouveau Pacte européen de croissance humaine	
Proposition-Phare 431 : Mettre en place une Stratégie globale du développement huma	
Proposition-phare 432 : Soutenir l'enseignement et la formation	
Proposition 433 : Doper la recherche et l'innovation	
Proposition 434 : Soutenir les entrepreneurs	
Proposition 435 : Réindustrialiser l'Europe	
Proposition-Phare 436 : Mener une politique énergétique et de transports fédér	
visionnaire	
Action 3 : Parachever l'Union économique et monétaire	
Action 4. Respecter l'environnement et les consommateurs	
Proposition 437 : Se fixer des objectifs ambitieux en matière climatique	
Proposition 438: Lutter contre le dumping environnemental	
Proposition 440 : Bratégor la biodiversité	
Proposition 440 : Protéger la biodiversité	

PROGRAMME CDH POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Proposition 441 : Mieux défendre les consommateurs européens Proposition-phare 442 : Soutenir une agriculture de qualité et le développement de	es territoires
Chapitre 3. Faire de l'Europe le moteur du développement humair mondial !	n au plan
Action 1 : Une politique étrangère humaniste	404
Proposition 443: Uniformiser la représentation extérieure de l'Union européenne	
Proposition 444 : Poser les jalons d'une future défense européenne	405
Proposition-phare 445 : Soutenir les volontés de changements démocratiques hors-E	urope 407
Proposition 446: Renforcer la solidarité envers les pays en voie de développement	408
Proposition 447: faire respecter les normes humaines, sociales et environnem	entales aux
frontières de l'Europe	410
Proposition 448: Renouer avec une politique commerciale plus juste	410
Action 2 : Une Europe garante de la justice et des libertés	412
Proposition 449: Mieux défendre les valeurs européens	412
Proposition 450 : Vivre dans un véritable espace de sécurité et de justice	413
Proposition-phare 451: Mener des politiques d'asile et d'immigration respectueuses	de tous415
Proposition 452 : Contrôler davantage le respect des critères d'adhésion	en matière
d'élargissement	416